

Document Communal d'Information et de Sauvegarde

- Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs
- Plan Communal de Sauvegarde

*S'informer
c'est agir
et déjà se protéger*

SOMMAIRE

PREAMBULE	1
CADRE JURIDIQUE	2
CADRE OPERATIONNEL	3
ARRETE MUNICIPAL	4
CHAPITRE I :	
LE DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS	5
Prévention	6
Préambule	7
L'information préventive	8
Les phénomènes cycloniques	9
Les inondations	11
Les mouvements de terrain	13
Le tremblement de terre	15
Le Tsunami	17
Les risques sanitaires	18
Les risques technologiques	20
Le KIT DE SURVIE	22
Les déchets médicaux	23
CHAPITRE II :	
LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	24
Déclenchement du plan	25
L'alerte	26
I/ CELLULE DE CRISE MUNICIPALE	27
Organisation	28
Organigramme	29
Composition	30
2/ LA MISE EN PLACE DE LA CELLULE DE CRISE MUNICIPALE	
<u>FICHES ACTIONS</u>	31
Directeur des opérations de secours (DOS)	32
Responsable des actions communales (RAC)	33
Cellule Secrétariat / communication	34
Cellule Sécurité	36
Cellule Logistique et travaux	37
Cellule Population	38
Cellule Régie	39
3/ LES MOYENS DE LA CELLULE DE CRISE MUNICIPALE	40
<u>LOGISTIQUE</u>	
I Moyens communaux	41
II Moyens privés	43
III Lieux d'accueil / centres d'hébergement	44
IV Gestion des Décès	46
V Evacuation/ Aire de repos	47
<u>HUMAINS</u>	
Personnes ressources	48

4/ SECTEURS D'INTERVENTION DES ELUS	50
Secteurs / Missions	51
5/ RISQUES – FICHES REFLEXES	52
Séisme	53
Cyclone	54
Tsunami	55
Mouvements de terrain	56
Inondation	57
Accident (Transport de matière, incendie, pollution, rupture du barrage,...)	58
Sanitaire	60
Volcan	61
6 / SUIVI DU PLAN	62
Mise à jour	63
Exercices / Retour d'Expérience	64
<u>ANNUAIRE</u>	67
<u>ANNEXES</u>	



Plan Communal
de sauvergarde

Document Communal d'Information et de Sauvergarde



Rivière-Salée
Martinique

PREAMBULE

Le Plan Communal de Sauvergarde PCS regroupe, selon les dispositions de l'article 13 de la loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004, « l'ensemble des documents de compétence communale contribuant à l'information préventive et à la protection des populations.

Il détermine en fonction des risques connus, les mesures immédiates de sauvergarde et de protection des personnes, fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité, recense les moyens disponibles et définit la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population ».

Il est obligatoire dans les communes couvertes par un Plan de Prévention des Risques (PPR).

Le Plan Communal de Sauvergarde est l'outil privilégié de gestion des crises pour le Maire. Le Maire est en effet le maillon de proximité obligé.



Plan Communal
de sauvergarde

CADRE JURIDIQUE

Dans le cadre de ses attributions de police générale, le maire doit prendre toutes les dispositions pour faire cesser les accidents et crises par la mise en place des secours.

Le plan communal de sauvergarde est un de ces outils ; il est régit par :

-Le décret n° 90-918 du 11 octobre 1990 relatif à l'exercice du droit à l'information sur les risques majeurs pris en application de l'article 21 de la loi n°87-565 du 22 juillet 1987

-Le code Général des Collectivités Territoriales – art. L 2212-2 : « La police municipale a pour objet d'assurer le bon ordre, la sécurité et la salubrité publique. Elle comprend notamment le soin de prévenir, par des précautions convenables, et de faire cesser, par la distribution des secours nécessaires, les accidents et fléaux calamiteux ainsi que les pollutions de toutes natures, tels que les incendies, les inondations, les ruptures de digues, les éboulements de terrain ou de rochers, les avalanches et autres accidents naturels, les maladies épidémiques ou contagieuses, les épizooties. La police municipale prévoit également de pourvoir d'urgence à toutes les mesures d'assistance et de secours et s'il y a lieu, de provoquer l'intervention de l'administration supérieure. »

-L'article 13 de la loi n°2004-811 du 13 août 2004, relative à la modernisation de la sécurité civile.

-Le décret n° 2005-1156 du 13 septembre 2005 relatif au plan communal de sauvergarde et pris en application de l'article 13 de la loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile

-Le décret n° 2005-1157 du 13 septembre 2005 relatif au plan ORSEC et pris en application de l'article 14 de la loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile

-Le décret n° 2005-1158 du 13 septembre 2005 relatif aux plans particuliers d'intervention concernant certains ouvrages ou installations fixes et pris en application de l'article 15 de la loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile.



Plan Communal
de sauvegarde

CADRE OPERATIONNEL

Le maire assure la Direction des Opérations de Secours (DOS) sur sa commune, en liaison étroite avec les sapeurs-pompiers, qui sont chargés de la conduite opérationnelle des secours.

Cependant, le préfet assume cette responsabilité de DOS dans certains cas :

- si l'événement dépasse les capacités de la commune,
- lorsque le maire s'est abstenu de prendre les mesures nécessaires,
- lorsque l'événement en cause concerne plusieurs communes du département,
- ou lors de la mise en œuvre du plan départemental ORSEC.

Dans tous les cas, le maire a une obligation de diligence et doit mettre en œuvre sur son territoire les :

- mesures de sauvegarde vis-à-vis de ses administrés (alerte, évacuation,...)
- missions que le préfet peut être amené à lui confier dans le cadre d'une opération de secours d'ampleur ou de nature particulière nécessitant une large mobilisation de moyens (accueil de personnes évacuées ...).



Plan Communal
de sauvegarde

Document Communal d'Information et de Sauvegarde



ARRETE MUNICIPAL

DEPARTEMENT
MARTINIQUE

CANTON
MARIN

COMMUNE
RIVIERE-SALEE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté Egalité – Fraternité

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de la Commune,

Vu la loi n°2004-811 du 13 août 2004 et notamment son article 13 relatif au Plan Communal de Sauvegarde

Vu le code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2212-2, relatif aux pouvoirs de police du maire ;

Vu le décret n° 2005-1156 du 13 septembre 2005 relatif au plan communal de sauvegarde et pris en application de l'article 13 de la loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile

Vu le décret n° 2005-1158 du 13 septembre 2005 relatif aux plans particuliers d'intervention concernant certains ouvrages ou installations fixes et pris en application de l'article 15 de la loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile.

Vu la délibération du Conseil Municipal du 24 mars 2010.

Considérant que la commune de RIVIERE SALEE est couverte par un Plan de Prévention des risques naturels arrêté le 6 février 2004 par Monsieur le Préfet.

Considérant que la commune est exposée aux aléas et événements suivants : **séisme, tsunami, inondation, cyclone, mouvements de terrain, risques technologiques, risques sanitaires**

Considérant qu'il est important de prévoir, d'organiser et de structurer l'action communale en cas de crise.

ARRETE :

Article 1 : Le Plan Communal de Sauvegarde de la commune de RIVIERE SALEE est établi à compter du 12 avril 2010

Article 2 : Le Plan Communal de Sauvegarde est consultable en Mairie

Article 3 : Le Plan Communal de Sauvegarde fera l'objet des mises à jour nécessaires à sa bonne application

Article 4 : Le Plan Communal de Sauvegarde est transmis à :

- Monsieur le Préfet,
- Monsieur le Sous-préfet,
- Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours,
- Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie ;
- Monsieur le Directeur Départemental de l'Equipement.

Fait à RIVIERE SALEE, le 12 avril 2010
Le Maire,



André LESUEUR

Chapitre I :

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS (DICRIM)

Les bons réflexes.

En cas de crise, écoutez les consignes
des autorités.

Numéro de la Mairie

05 96 68 01 90

Numéros d'urgence

SAPEURS POMPIERS

18

SAMU

15

REPONDEUR METEO FRANCE

0892 68 08 08

(www.meteofrance.com; <http://pagesperso-orange.fr/ti.bleu/synthese/synthese.htm#debut>)

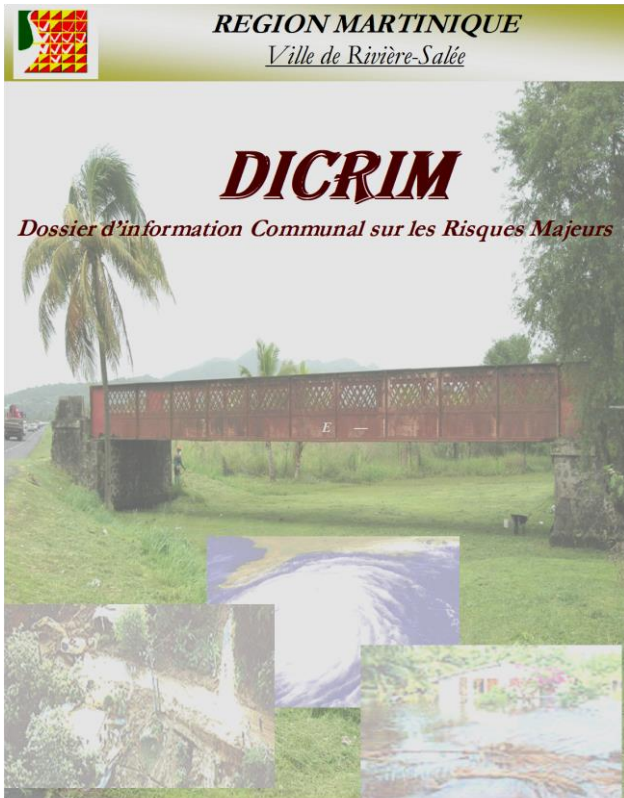
PREFECTURE DE LA REGION

0596 39 36 00

82, rue Victor Sévère - BP 647-648 97262 FORT DE FRANCE

(www.martinique.pref.gouv.fr/pages/sommaire.html)

PREVENTION

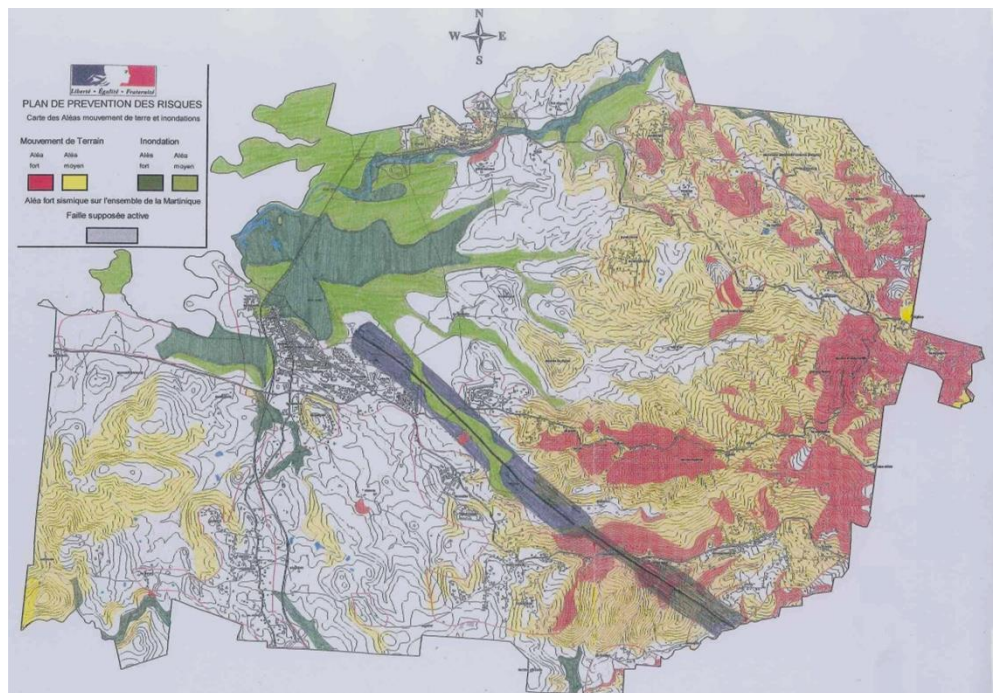


• Mairie - 60 rue Schnelcher - 97215 RIVIERE-SALEE

En application des dispositions de la loi du 22 juillet 1987 et du décret de septembre 2005 relatifs à l'organisation de la sécurité civile, le DICRIM apporte de précieux renseignements sur les comportements à adopter face aux risques auxquels vous êtes exposés.

Le DICRIM de RIVIERE SALEE, élaboré par les services municipaux, a été distribué à l'ensemble de la population en Septembre 2006.

Plan de Prévention des Risques Naturels PPRN
Approuvé par arrêté préfectoral
du 6 février 2004
Commune de RIVIERE SALEE



PREAMBULE

A propos des risques majeurs

Qu'est-ce qu'un risque Majeur ?

C'est la combinaison entre un aléa et des enjeux humains, environnementaux, économiques. Il se caractérise par sa gravité, le nombre de victimes et, des dommages à l'environnement importants.

Le risque majeur peut être

- un risque naturel : cyclone, inondation, séisme, mouvement de terrain

- un risque technologique: accident lors du transport de matières dangereuses, incendie

Les risques sont recensés par le Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) approuvé par arrêté préfectoral du 06 Février 2004 et, par le Dossier Communal d'Information (DCI).

Risques auxquels la Commune est exposée

RISQUES NATURELS

Cyclone (foudre, houle, raz de marée,...)

Inondation (débordement de rivière, submersion,...)

Mouvement de terrain (glissement, effondrement, coulée de boue...)

Tremblement de terre (liquéfaction, tsunami, répliques,...)

Tsunami

RISQUES SANITAIRES

Epidémiologiques : Gripes, dengue...

Bactériologiques (Contamination d'eau potable, ...)

RISQUES TECHNOLOGIQUES

Transport de matières dangereuses (Inhalation de produits toxiques, Pollution,)

Rupture du barrage de la Manzo

Incendie

Suppression dans le centre d'explosifs de Grande Case

Chute d'aéronef

INFORMATION PREVENTIVE

Tout un chacun doit être conscient de la nécessité d'assurer sa protection et celle d'autrui en mettant en œuvre les mesures appropriées et nécessaires face au risque.

D'une manière générale:

Avant d'acheter un terrain ou de construire, consultez le Plan de Prévention des Risques (PPR) ou faites une demande de certificat d'urbanisme.

-Ne construisez jamais sans permis de construire.

Informez-vous des risques encourus et des consignes de sauvegarde.

-Si vous habitez dans une zone à risque, informez-vous des centres de secours et d'hébergement les plus proches.

Ne faites pas de travaux sans le conseil d'un spécialiste.

-Signalez tout danger aux abords de votre habitation à la mairie, veillez au bon traitement et écoulement des eaux pluviales et des eaux usées traitées.

N'effectuez pas d'intervention en rivière sans autorisation de la Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DAAF) ou de la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DEAL).

-Surveillez l'évolution de toutes les fissures qui pourraient apparaître dans votre maison, sollicitez l'avis d'un spécialiste.

Constituez un kit de survie (Voir Page 21)

-Ayez une trousse de premier secours et un extincteur.

Assurez votre habitation.

-Formez-vous aux gestes de premiers secours PSC I.

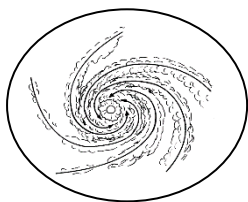
Où s'informer:

Mairie : Service Urbanisme : demande de certificat d'Urbanisme et d'autorisation, Plan Local d'Urbanisme (PLU),

Plan de Prévention des Risques (PPR) (Internet: www.martinique.equipement.gouv.fr/risques/).

Experts/ Conseils: Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DEAL), Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE), Direction de l'alimentation, de l'Agriculture et des Forêts (DAAF), Bureau d'étude, Architecte, l'Association Départementale d'Information sur le Logement (ADIL), Préfecture, Pompier, SAMU,...

Assurances : catastrophes naturelles, décennale,...



LES PHENOMENES CYCLONIQUES

La Martinique y est particulièrement exposée puisqu'un phénomène cyclonique de grande ampleur : vents violents, fortes pluies, peut la toucher tous les 4 ans.

Ils se caractérisent par des tourbillons de vent violent dépassant les 200Km/h accompagnés de fortes pluies provoquant des houles, la foudre,...

Dans la Commune, le phénomène cyclonique peut occasionner:

- Ø une surcôte marine et un déferlement de la houle dans la mangrove et la plaine plantée en canne à sucre.
- Ø un débit important des Rivières Salée, l'Abandon, Trénelle, Médecin, qui peuvent sortir de leur lit
- Ø des mouvements de terrain: Guinée-Fleury, Fonds Masson, Là-haut, Dufresne...

La vigilance doit être de mise dès l'émission d'un bulletin régional d'alerte météorologique par les Services de Météo France.

N'attendez pas l'arrivée des cyclones, prenez des mesures préventives.

CONDUITE A TENIR AVANT LA SAISON CYCLONIQUE DES LE MOIS DE MAI :

Elaguer les arbres qui pourraient présenter un risque pour les fils électriques ou téléphoniques et pour votre habitation.

Consolider les portes, fenêtres et toitures des habitations

Vérifier les évacuations d'eau pluviale et les gouttières

Nettoyer les ravines

L'ALERTE

La surveillance : les services de Météo France détectent et surveillent les phénomènes cycloniques et leur évolution. L'alerte qui comporte cinq phases est déclenchée par le Préfet.

FOND MASSON



Etat de la rivière



Dégâts sur L'école primaire
(Toiture arrachée)

SANS PAREIL



Route obstruée



Préfecture de zone de défense Antilles

ATTENTION AUX CYCLONES

Chaque année,
de juin à novembre,
notre région peut être
exposée à des
phénomènes cycloniques.

Pour s'en protéger,
la population devra suivre
les consignes données par
la préfecture pour chaque
niveau de vigilance.

Les niveaux de vigilance

JAUNE

ORANGE

ROUGE

VIOLET

GRIS

Les mesures à appliquer

« JAUNE »: SOYEZ ATTENTIFS

- Tenez vous informé auprès de Météo France,
- Vérifiez la présence de réserves (aliments, eau, piles) ,
- Vérifiez l'état de votre poste radio (à piles),
- Evitez d'entreprendre de longues randonnées en montagne ou à proximité des cours d'eau,
- Ne prenez pas la mer sans obligation particulière.

« ROUGE »: PROTÉGEZ-VOUS

- Rejoignez vos habitations ou les abris,
- Restez à l'écoute de la météo à la radio et à la TV,
- Démontez les installations aériennes (antennes, paraboles),
- Retirez ou arrimez tous les objets à l'extérieur,
- Protégez toutes les ouvertures de votre habitation,
- Rentrez tous les animaux (y compris ceux de compagnie) ,
- Préparez la pièce la plus sûre pour vous accueillir,
- Répartissez les moyens d'éclairage (bougies, torches)
- Facilitez le travail des municipalités,
- Sauf cas de force majeure, évitez tout déplacement.

« ORANGE »: PRÉPAREZ-VOUS

- Écoutez la météo à la radio et à la TV,
- Préparez votre habitation,
- Mettez hors d'eau les objets,
- Protégez vos embarcations nautiques,
- Rentrez les animaux (cheptel, volailles, etc.) ,
- Effectuez les derniers achats pour tenir quelques jours,
- Faites le plein de votre véhicule,
- Attention aux denrées stockées dans votre congélateur,
- Protégez vos documents personnels,
- Munissez-vous d'argent liquide.

« VIOLET »: CONFINEZ-VOUS

- Continuez à écouter la radio (à piles) ,
- Restez calme et ne paniquez pas,
- Préparez la consolidation des portes intérieures,
- Éloignez vous des ouvertures,
- Réfugiez vous, si nécessaire, dans la pièce la plus sûre,
- N'utilisez le téléphone qu'en cas d'absolue nécessité,
- Restez à l'abri et ne sortez sous aucun prétexte,
- Ne circulez pas à l'extérieur sous peine de poursuites,
- Attendez les consignes des autorités avant de vous déplacer.

Après le passage du phénomène

« GRIS »: RESTEZ PRUDENTS

- Évitez de sortir de chez vous,
- Ne gênez pas les équipes de secours,
- Utilisez le réseau téléphonique qu'en cas de force majeure,
- Éloignez vous des points bas et des cours d'eau,
- Assistez vos voisins si besoin et prévenez les secours,
- Réparez votre habitation sans prendre aucun risque,
- Déblayez les accès à votre habitation.
- Ne touchez pas aux fils tombés à terre,
- Si vous devez employer votre véhicule, conduisez avec la plus extrême prudence,
- Ne franchissez pas, les gués, les ravines et les fossés submergés,
- Vérifiez vos aliments conservés dans le congélateur,
- Vérifiez la qualité de l'eau avant de la consommer,
- Continuez à écouter les informations sur les médias.

Votre sécurité est entre vos mains, nous comptons sur vous.



LES INONDATIONS

L'inondation est provoquée par des pluies importantes en durée et/ou en intensité.

La Commune de Rivière-Salée est encore connue pour ses inondations spectaculaires. Plusieurs rivières peuvent sortir de leur lit : la Rivière Salée, la Rivière Médecin et la Rivière de Trénelle. Sont plus particulièrement exposés :

Petit-Bourg, Grand-Bourg (partie nord) et, Laugier (secteur RD-7).

LES MESURES DE PROTECTION PRISES PAR LA COMMUNE.

Elles doivent permettre de protéger les lieux habités. Ainsi, la Rivière-Salée a été doublée détournée de son lit pour être éloignée des habitations au début des années 80. Un bassin de retenue a par ailleurs été créé au lieu-dit Les Dignes. La ravine Laugier a été recalibrée et bétonnée sur plus de 850 mètres. Les canaux des cours d'eau traversant la RN-5 sont curés tous les deux ans.

LES MESURES DE SURVEILLANCE

La surveillance météorologique

Elle est effectuée par les services de Météo France qui annoncent les fortes précipitations et leurs conséquences prévisibles.

LES CONDUITES À TENIR DANS LES ZONES SENSIBLES

En prévention

Entretenez régulièrement les cours d'eau rivaux et n'y jetez rien
Nettoyez les ouvrages de drainage (fossés, buses)
Prévoyez un refuge hors d'eau
Soyez toujours préparés à une évacuation rapide
Informez-vous en mairie sur les abris de secours
Signalez tout danger, obstruction ou débordement de cours d'eau, à la Mairie.

LES DIGUES



Débit important de la rivière

PETIT BOURG



Montée des eaux de la rivière



Plan Communal
de sauvegarde

LES CONDUITES À TENIR DANS LES ZONES INONDABLES

A l'annonce du risque

Ecoutez la radio

Mettez hors d'atteinte des eaux, les objets de valeur et les produits polluants

Fermez portes et fenêtres

Coupez gaz, électricité et eau

N'empruntez pas de gué

Pendant l'inondation

➤ *Si le logement doit être évacué:*

Ne traversez pas, à pied ou en voiture, une zone inondée

N'empruntez pas de gué au risque d'être emporté par le courant dès que l'eau atteint la hauteur du genou ou le bas de la carrosserie du véhicule

Rendez-vous au centre d'hébergement le plus proche et informez la mairie de votre déplacement

Prenez un bagage minimum avec les objets de valeur transportables immédiatement : papiers d'identité, vêtements de rechange, médicaments et couvertures.

➤ *En cas d'impossibilité de laisser le logement:*

Installez-vous avec votre famille dans un espace refuge le plus en hauteur possible dans la maison

Veillez à avoir un accès possible à l'extérieur pour signaler votre présence aux sauveteurs

Après l'inondation

Aérez et désinfectez les pièces

Ne rétablissez l'électricité que sur une installation sèche

Assurez-vous auprès de la Mairie que l'eau du robinet est potable

Faites l'inventaire des dommages

Nettoyez les ouvrages de drainage (fosses, buses, canaux) autour de votre habitation



LES MOUVEMENTS DE TERRAIN

Glissements de terrain, coulées de boue, chutes de blocs et éboulements sont provoqués par des déplacements plus ou moins brutaux du sol ou du sous-sol. Ils peuvent faire suite à un cyclone, à de fortes pluies ou à un tremblement de terre. Leur déclenchement peut également être favorisé par l'action de l'homme.

Les mouvements de terrain dits rapides sont difficilement prévisibles en raison de leur intensité, de leur soudaineté et du caractère dynamique de leur déclenchement (une propagation des matériaux en masse des glissements de terrain par rupture d'un versant instable, des éboulements, chutes de blocs et de pierres,...).

Les mouvements lents et continus qui sont prévisibles et se manifestent par des fissures dans les constructions. Ils sont souvent accélérés par une mauvaise canalisation des eaux provenant de l'amont

A Rivière-Salée ce risque est important, il concerne plus particulièrement l'est de la Commune et les quartiers :

- Ø **Nouvelle Cité : glissements de terrain et coulées boueuses**
- Ø **Fonds Masson : glissements de terrain et coulées boueuses**
- Ø **Guinée-Fleury : glissements de terrain et coulées boueuses**
- Ø **Monfort : glissements de terrain et coulées boueuses**
- Ø **Dufresne : glissements de terrain et coulées boueuses**
- Ø **Desmarinières : tous mouvements de terrain**
- Ø **La Haut : tous mouvements de terrain**

LES MESURES DE PROTECTION PRISES PAR LA COMMUNE

Les eaux pluviales sont recueillies par les fossés situés en pied de talus des voies communales ouvertes à la circulation publique.

FOND MASSON



Glissement de terrain



Explosé suite à un éboulement.

TI-COIN



Coulée de boue

LA PREVENTION

Tout un chacun doit être conscient de la nécessité d'assurer sa propre protection en mettant en œuvre les mesures suivantes

- Ne construisez pas sans permis de construire
- Ne construisez pas sur des terrains présentant un risque fort de mouvement de terrain
- Informez-vous des risques encourus et des consignes de sauvegarde
- Ne faites pas de terrassement ou de mur de soutènement sans le conseil d'un spécialiste
- Veillez au bon traitement des eaux pluviales et des eaux usées
- N'effectuez pas de travaux en bordure de rivière sans autorisation de la DAAF et de la DEAL
- Si des fissures apparaissent dans la maison, surveillez leur évolution

En cas de mouvement de terrain

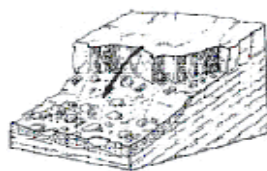
- Laissez la maison
- Fuyez latéralement ou perpendiculairement
- Ne revenez pas sur vos pas
- N'entrez pas dans un bâtiment endommagé



Après l'événement

- Informez les autorités des dommages subis
- N'entrez pas dans un bâtiment endommagé sans leur autorisation
- Respectez les consignes de sécurité données par les autorités
- Evaluez les dommages avec le concours d'un spécialiste

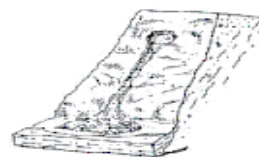
Types de mouvement de terrain :



Eboulement



Glissement



Écoulement



▶ fermez le gaz
et l'électricité



▶ éloignez-vous
de la zone
dangereuse
▶ rejoignez
le lieu de
regroupement



▶ évacuez les
bâtiments et n'y
retournez pas
▶ ne prenez pas
l'ascenseur



▶ Évaluez les
dommages
▶ Informez-les
autorités



LE TREMBLEMENT DE TERRE

Fracturation brutale ou perte de résistance des matériaux en profondeur créant des failles dans le sol, le tremblement de terre est un mouvement brusque qui dure de quelques secondes à deux minutes en moyenne. Il est inéluctable et ne prévient pas!

Le risque naturel le plus meurtrier est amplifié par la manière d'occuper le sol et par les constructions.

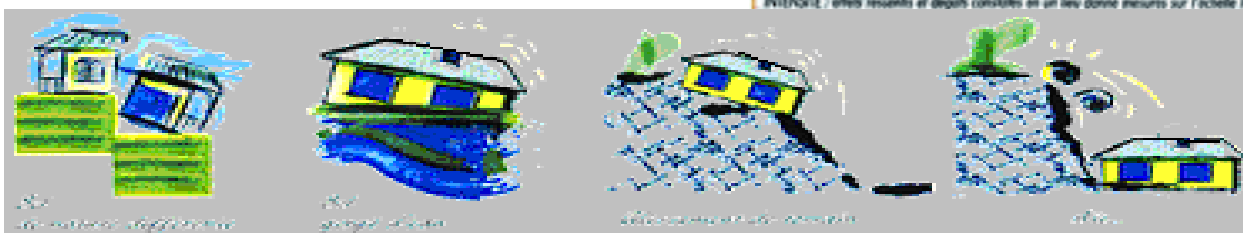
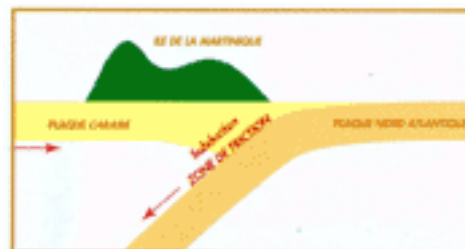
La Martinique classée en zone de forte sismicité (zone 5) peut être touchée par un séisme de forte ampleur tous les 150 à 200 ans environ. Le dernier s'est produit en 1839.

Pourquoi la terre tremble en Martinique?

Une zone de subduction est située à 70 Km de nos côtes

La plaque Nord-Américaine s'enfonce sous la plaque Caraïbe. Cette action forme des ruptures, fractures, donc le séisme. Celui-ci provoque, en fonction de la magnitude et de la distance de l'épicentre, des effets directs : fissures dans les murs, chutes d'objets, effondrement de bâtiments et; des effets induits :

mouvements de terrain, raz de marée, tsunami, liquéfaction et des répliques parfois plus meurtrières que le séisme lui-même.



Rupture de faille

Liquéfaction

Mouvement de terrain

Chute de pierres

Tous les lieux habités de la Commune sont particulièrement concernés par le risque sismique. Rappelons-nous que ce n'est pas le séisme qui tue mais les bâtiments. Après un séisme de forte intensité SURTOUT, ne retournez pas dans les habitations ou locaux sans l'avis des autorités ou avant 48 heures car de nouvelles secousses peuvent survenir.

L'ALERTE PREALABLE NE PEUT ETRE DONNEE

En cas de séisme, les services de secours qui ressentiront les secousses comme les populations touchées, mettront dès que possible les moyens nécessaires pour vous venir en aide.

ACQUEREZ DONC LES BONS REFLEXES, NE LAISSEZ PAS LA FATALITE DECIDER POUR VOUS.

Constituez un kit de survie (voir page 21), contenant un stock d'aliments non périssables : conserves, fruits secs, eau...

Scellez aux murs et aux cloisons les meubles hauts (armoires, bibliothèques), ainsi que les objets lourds

Enlevez les objets lourds ou à risque du haut des étagères

Localisez les points de coupure de l'eau, de l'électricité et du gaz.

Enfermez les produits dangereux et inflammables au niveau du sol

Définissez un plan de regroupement familial avec tous les membres de la maison.

PENDANT LA SECOUSSE, GARDEZ VOTRE SANG FROID

Chez vous:

Sortez si vous êtes au rez-de-chaussée tout près d'un espace bien dégagé

Sinon réfugiez-vous sous une table solide, un encadrement de porte ou dans un coin de pièce. Si vous êtes couché, mettez votre oreiller sur votre tête ou glissez-vous sous le lit.

Eloignez-vous des fenêtres, des baies vitrées et des balcons.

Dans un lieu public (cinéma, supermarché,...) :

Ne vous précipitez pas vers les issues, vous pourriez être écrasé ou étouffé

Placez-vous près d'un pilier, d'un angle de mur (méfiez-vous de tous les objets instables et en hauteur)

A l'extérieur :

Eloignez-vous des constructions (bâtiments, ponts, poteaux, fils électriques,...), à défaut abritez-vous sous un porche

En voiture :

Arrêtez-vous si possible à distance des constructions et des fils électriques et ne descendez pas avant la fin de la secousse.

APRES LA PREMIERE SECOUSSE : EVACUEZ LE PLUS VITE POSSIBLE

Après un séisme de forte intensité, ne retournez pas dans les habitations sans l'avis des autorités ou un expert et pas avant 48 heures en raison de la probabilité de répliques.

Ne téléphonez pas afin de laisser le réseau disponible pour les services de secours

Coupez l'eau, le gaz et l'électricité : ne pas allumer de flamme et ne pas fumer. En cas de fuite de gaz; ouvrez fenêtres et portes et prévenez les autorités et évacuez rapidement.

Soyez particulièrement vigilant si vous habitez à proximité d'un dépôt de gaz (épicerie, quincaillerie, station-service,...)

Emportez l'indispensable ainsi qu'une radio portative

Evacuez les bâtiments, le plus rapidement possible : il peut y avoir d'autres secousses (répliques)

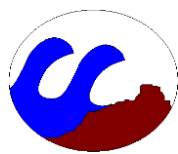
Ne touchez pas aux câbles tombés à terre

A l'extérieur, marchez plutôt au milieu de la chaussée et tenez-vous informé de l'évolution de la situation en écoutant la radio

Ne pénétrez jamais dans les maisons endommagées

Eloignez-vous des zones côtières, même longtemps après le séisme, en raison du risque éventuel de tsunami.

N'allez pas chercher vos enfants à l'école : les enseignants s'occupent d'eux.



LE TSUNAMI

Est un évènement naturel dont l'occurrence est inégalement répartie sur la terre. Trois types d'évènements peuvent l'engendrer : un séisme, un glissement de terrain ou une éruption volcanique.

Il se manifeste par un mouvement d'une grande masse d'eau créant des vagues qui se propagent dans toutes les directions à partir de la source.

En eau profonde, le tsunami se propage très rapidement. A l'approche des côtes, Il est ralenti par les effets de fond et forme un mur puissant et dévastateur qui s'effondre dans les terres.

Il existe quatre déclencheurs naturels, qui font l'objet d'une surveillance, d'un tsunami sur les communes littorales :

- **L'éruption de la Montagne Pelée** le tsunami toucherait surtout la côte Nord-Ouest.
- **Un séisme majeur** dans la zone de subduction, toutes les communes littorales sont concernées.
- **L'éruption du Kick'em Jenny** (Grenadines) le tsunami toucherait la partie sud.
- **Le glissement de terrain** (Canaries) sur les côtes africaines (Cumbre Vieja), toutes les communes littorales sont concernées.

Les signes annonciateurs :

→ Retrait important de la mer en quelques secondes.

→ Remontée très rapide dans les terres, suivie d'une série de vagues violentes et destructrices (pouvant atteindre plusieurs dizaines de mètres de haut espacées de 20, 40 minutes et plus).

Effets du Tsunami

Selon le relief du littoral, l'effet de la vague est amplifié. Les conséquences peuvent être totalement différentes entre deux villes situées sur la même côte mais dont la configuration du littoral est différente.

PROFONDEUR DE LA MER	ESPACE ENTRE DEUX VAGUES	VITESSE
700 m	282 Km	943 Km/h
200 m	48 Km	168 km/h
10 m	11 Km	36 Km/h

CONDUITES À TENIR

Apprenez à reconnaître les signes annonciateurs d'un tsunami.

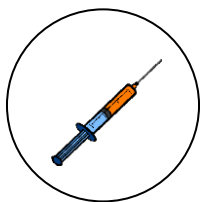
Après un séisme (local, subduction ou lointain), une éruption volcanique, ..., éloignez-vous rapidement des zones de plaine (Lafayette, Bas du Bourg), des plages, du port, des baies, des embouchures de rivières, vers les hauteurs.

Si vous êtes au large, ne retournez pas au port ou vers les terres.

Ecoutez les consignes des autorités, sinon attendez 24 heures avant de redescendre.

Si vous êtes très loin des hauteurs, cherchez un bâtiment solide à étages et grimpez.

Évitez de prendre votre véhicule pour évacuer



LES RISQUES SANITAIRES

EPIDEMIOLOGIQUE (Grippes, dengues...)
BACTERIOLOGIQUE (Contamination d'eau potable,...)
ACCIDENTS DE LA VIE

Ces risques sont des événements indésirables susceptibles d'affecter la santé des populations. Ils peuvent être liés à l'eau, l'air, l'alimentation, l'habitat et également à une catastrophe majeure. Ils peuvent prendre la forme d'épidémies ou de pandémies.

Basée en Martinique, la Cellule Inter Régionale d'Epidémiologie (CIRE) Antilles- Guyane créée en Octobre 2001, assure une mission générale de veille sanitaire (dengue, gastro-entérite, grippe aviaire...) et alerte sur les phénomènes susceptibles de se produire et sur leur propagation.

Les principaux dangers qu'il faut anticiper sont :

- ⤿ La leptospirose (Transmise par les rats et autres rongeurs),
- ⤿ La dengue (transmise par le moustique *Aedes aegypti*),
- ⤿ La grippe aviaire, la grippe porcine, la tremblante du mouton,
- ⤿ Les blessures (par les tronçonneuses, les chutes...), les brûlures, les morsures de serpents (lors des déblaiements),
- ⤿ Les intoxications aiguës au Monoxyde de carbone CO (utilisation inadaptée de groupes électrogènes),
- ⤿ Les maladies cutanées : gale, impétigo, mycoses...,
- ⤿ Les fièvres (typhoïde et paratyphoïde), l'hépatite A,
- ⤿ L'eau contaminée,
- ⤿ Les problèmes psychologiques (dépressions, nervosité..) après une catastrophe,

Exemples d'incidents déclencheurs : période pluvieuse ou post cyclonique, accidents domestiques, développement important des déchets, regroupement de personnes, catastrophes majeures, ...

LA GESTION DES CRISES SANITAIRES RELEVE DE LA COMPETENCE DE L'ETAT

La CIRE a élaboré un Programme de Surveillance Epidémiologique des Catastrophes Naturelles PSECAN dont l'objectif est d'apporter les réponses appropriées dans les 48 heures qui suivent la catastrophe.

Dans les 48 heures, elle doit effectuer un bilan sanitaire précis : blessées, décédés...

Dans les jours et semaines qui suivent, elle doit détecter de manière précoce les phénomènes sanitaires pouvant survenir à la suite de dysfonctionnements liés à la catastrophe afin d'orienter les mesures de contrôle et de gestion.

(Source : Bulletin d'Alerte et de Surveillance Antilles et Guyane BASAG, Sept 2008)

MESURES DE PROTECTION PRISES PAR LA COMMUNE

Campagnes de sensibilisation.

Recensement régulier des élevages.

Campagne de démoustication avec le concours du Conseil Général.



Plan Communal
de sauvegarde

CONDUITES À TENIR

- Alertez les pouvoirs publics en cas de menace avérée pour la santé publique.
- Supprimez toutes les sources potentielles de nurseries et de réservoirs à risques :
 - Les eaux stagnantes susceptibles (pots de fleurs, pneus usagés, gouttières, etc....) de contribuer à la propagation de la dengue.
 - L'amoncellement de déchets.
- Rapprochez-vous de la CIRE et des services vétérinaires et isolez les animaux infectés selon leurs directives
- Les malades qui utilisent des produits spéciaux (seringues, aiguilles, liquide organique,...) doivent impérativement les déposer dans les locaux dédiés à Sainte-Luce ou à Ducos (voir la plaquette d'information, page 23)
- N'utilisez jamais un groupe électrogène dans une pièce fermée.



LES RISQUES TECHNOLOGIQUES

A la différence des risques naturels, les risques technologiques (manifestation éventuelle d'un danger) découlent d'une défaillance lors d'une activité humaine.

A Rivière Salée, ce risque concerne essentiellement

- **le centre d'explosifs de Grande-Case**, Ce centre a été autorisé par arrêté préfectoral du 11 août 2005. Une information spécifique concernant ce risque de surpression est assurée par l'exploitant qui a élaboré son plan opérationnel interne. Un plan de prévention des risques technologiques est actuellement élaboré par les services de la Direction Régionale de l'industrie de la recherche et de l'environnement (DRIRE).
- **le transport de matières dangereuses**,
- **la chute d'aéronefs**, le plan de secours spécialisé Sauvetage Aéro TERrestre (SATER) est déclenché par le Préfet de Région. Ce plan prévoit avec le concours éventuel d'un responsable communal l'organisation des recherches terrestres et, le sauvetage des aéronefs en difficulté.
- **les zones d'activité**, dans lesquelles des incendies majeurs peuvent survenir (stations-service Bourg et Petit bourg).
- **le barrage de la Manzo** dont la rupture provoquerait des inondations pour la plaine de Rivière-Salée et le stade de Petit-Bourg.
- **Risque attentat** depuis les évènements de 2015 à Paris, le gouvernement informe sur la menace terroriste et les mesures à prendre.

LES MESURES DE PROTECTION PRISES PAR LA COMMUNE

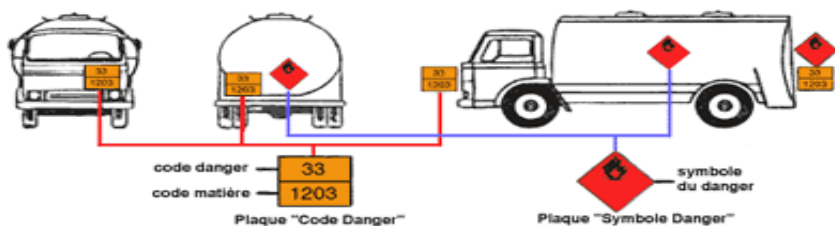
Les installations classées pour la protection de l'environnement sont interdites à proximité des lieux habités.

Les stations-service sont désormais interdites en agglomération (pas de nouvelle implantation).

CONDUITES A TENIR

Accident de transport de matières dangereuses :

- Ne touchez, ni entrez en contact avec le produit s'il s'est répandu.
- Quittez la zone de l'accident.
- Rejoignez le bâtiment le plus proche.
- Appelez les secours en indiquant : le lieu de l'accident (commune, nom de la voie, point kilométrique si possible...), le nombre de victimes, la présence ou non de panneaux oranges sur le véhicules (ne pas s'exposer pour lire ces plaques si elles ne sont pas visibles), la nature du sinistre : feu, explosion, fuite, déversement,...
- Apprenez à reconnaître la signalisation des matières dangereuses



Véhicules transportant des produits explosifs ou facilement inflammables



Matières toxiques



Véhicules transportant des matières dangereuses.

Risque d'incendie

- Si savez l'utiliser, ayez un extincteur chez vous et effectuez régulièrement son contrôle.
- Evitez la surcharge des circuits électriques. Utilisez une prise pour un appareil afin de limiter le risque d'incendie.
- Vérifiez régulièrement les installations de gaz et d'électricité.
- Connaissez le rôle de chaque extincteur.
- Installez un Détecteur Autonome Avertisseur de Fumée DAAF, dans les parties privatives (chambres)

Extincteurs	Classe A Solide	Classe B Liquide ou solide liquéfiable	Classe C Gaz	Classe D Métaux***	Portées	Temps de vidange	Emploi sur courant électrique < 1000V
Eau sans additif					3 à 4m	45s à 1mn	Dangereux *
Eau avec additif							Sans danger**
Mousse							Dangereux
Poudre BC					3 à 4m	6 à 15s	Sans danger
Poudre ABC							
CO2					1 à 2m	6 à 10s	
Halons							

* si jet plein - ** si jet diffusé - ***sable sec ; ciment ; poudres ou liquides spéciaux

La survenue d'un accident ou d'un incendie peut être annoncée par la sirène.

- Restez à l'écoute des informations pour savoir s'il faut évacuer ou se confiner.
- En cas de confinement, mettez-vous à l'abri avec une réserve d'eau et bouchez toutes les issues afin de vous prémunir des inhalations de matières toxiques ou fumée.
- Conformez-vous aux consignes données par les services de secours lors de l'alerte.
- Ne fumez pas et coupez les arrivées de gaz et l'électricité.

Vous êtes présent lors de l'accident

- Evacuez rapidement la zone ou la source de danger.
- Donnez l'alerte en appelant soit les sapeurs-pompiers (18 ou 112), soit la police ou la gendarmerie (17) ou encore le SAMU (15).

Rupture du barrage de la Manzo

- Ne vous affolez pas
- Préparez-vous à évacuer s'il y a lieu
- Prenez votre kit de survie (objets de valeur et utiles aisément transportables)

IL NE FAUT SURTOUT PAS

- **Chercher à rejoindre ses proches**, notamment les enfants qui seront pris en charge par les enseignants.
- **Fumer ou manipuler des objets** susceptibles de générer des flammes ou des étincelles.
- **Encombrer les lignes téléphoniques** (téléphone, Internet, ...). Elles doivent rester disponibles pour les secours.

Une fois le danger écarté

Aérez le local de confinement et estimez les dommages.

En cas de picotements ou d'odeur forte, respirez à travers un mouchoir mouillé et faites-vous examiner par un médecin.

Risque Attentat Intrusion

Un guide de bonne conduite est proposé pour ce nouveau risque dont l'ampleur n'est pas importante sur le territoire.

Bons réflexes

- Développer les relations avec les partenaires extérieurs (directeur école, préfecture, forces de sécurité,...)
- Organiser en interne : recensement des bâtiments municipaux et désigner un référent.
- Analyser la menace dans son environnement.
- Mettre en place des moyens d'alerte spécifique
- Sensibiliser le personnel
- Sensibiliser le public par les affiches
- Connaître son environnement
- Développer sa vigilance
- Former et transmettre les réflexes adaptés (vigilance collective,...)

RÉAGIR EN CAS D'ATTAQUE TERRORISTE

AVANT L'ARRIVÉE DES FORCES DE L'ORDRE, CES COMPORTEMENTS PEUVENT VOUS SAUVER

1/ S'ÉCHAPPER

Si possible, aller les autres passages à l'échappée.

Ne faire aucun bruit.

À l'arrêt, les personnes autour de vous n'ont pas à paniquer, mais à rester vigilantes.

2/ SE CACHER

1. Identifiez-vous et rendez-vous visible.

2. Réglez la luminosité et choisissez un lieu sûr.

3. Désactivez vos smartphones, évitez une utilisation.

4. **SI VOUS** êtes blessé(e) : alertez un voisin(e) afin qu'il appelle les secours.

5. Si la place est sur le dessus, évitez de descendre.

RÉAGIR EN CAS D'ATTAQUE TERRORISTE

AVANT L'ARRIVÉE DES SECOURS, CES COMPORTEMENTS PEUVENT SAUVER DES VIES.

LES GESTES D'URGENCE

SI QUELQU'UN A ÉTÉ BLESSÉ AUTOUR DE VOUS

Si il y a un blessé, aidez-le rapidement, évitez de le déplacer, un blessé est en danger et ne doit pas être déplacé.

Évitez de porter le blessé, évitez de le déplacer, évitez de le laisser seul.

Si la place est sur le dessus, évitez de descendre.

Évitez de porter le blessé, évitez de le déplacer, évitez de le laisser seul.

Si la place est sur le dessus, évitez de descendre.

Évitez de porter le blessé, évitez de le déplacer, évitez de le laisser seul.

PLUS APPELÉ LES SECOURS : 15 SAMU 18 POMPIERS 112 N° EUROPÉEN 114

3/ ALERTER

ET OBEIR AUX FORCES DE L'ORDRE

Ne jamais aller vers les forces de l'ordre et ne faire aucun mouvement brusque.

17 ou 112 : Dès que vous êtes en sécurité, appelez le 17 ou le 112.

Ne faites aucun mouvement brusque.

Ne faites aucun mouvement brusque.

VIGILANCE

Toutefois d'une situation ou d'un comportement suspect, vous devez contacter les forces de l'ordre (17 ou 112) ou les secours (15 ou 18).

Ne diffusez aucune information sur l'intervention des forces de l'ordre.

Ne diffusez pas de rumeurs ou d'informations non vérifiées sur Internet et les réseaux sociaux.

Sur les réseaux sociaux, évitez les comptes à l'attention des forces de l'ordre et des services de secours.

• KIT DE SURVIE •

Utile en toutes circonstances

A réaliser en famille et à placer dans une zone non vulnérable chez vous.

CHOISIR un récipient étanche, un bac à roulettes

Des kits sacs à dos peuvent être également réalisés

Un sifflet par membre de la famille toujours à portée de main.

AU FOND DU KIT

- Couverture de survie, vêtements et chaussures de rechange
- Tablettes ou comprimés de purification d'eau ou dispositif purificateur, bâche en film plastique épais
- Bougies, allumettes, briquet, corde nylon, masques, gants, bottes,...
- Papiers importants (photocopie passeport ou carte d'identité, titre de propriété, livret de famille, ordonnances...)
- Argent (espèces), photos de famille, pour les personnes isolées: téléphone d'un proche.

AU MILIEU DU KIT

- Aliments non périssable (conserves, fruits secs,...)
- Ouvre-boîte, couteau suisse, ustensiles de survie.

AU HAUT DU KIT

- Torches électriques, radio transistor (piles séparés et piles et ampoules supplémentaires)
- Lampe tempête, système de lampe radio avec chargeur par dynamo à main,
- Trousse de premiers secours (vendue en pharmacie) avec les médicaments que vous devez prendre quotidiennement (hypertendus, diabétiques...)
- Eau potable: réserve familiale (4 litres par jour et par personne pour 5 jours au moins)
- Tente en toile plastique ou autre abri permettant de dormir à l'extérieur

POUR VOTRE HYGIENE ET SECURITE

- Papier hygiénique, lingettes désinfectantes, articles de toilette, garnitures périodiques,...
- Eau de javel ou autre désinfectant, liquide de nettoyage (vaisselle, linge,...), sacs en plastique (d'une capacité de 200l)
- Extincteur adapté aux risques, tuyaux d'arrosage en cas de feu, outils pour fermer les conduites d'eau et de gaz,
- Matériel de déblaiement (pelle pliante, pioche,...)

Les denrées périssables et les médicaments doivent être renouvelés régulièrement.

Chapitre II :

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS)

**Prévoir, organiser et structurer la
réponse à l'évènement**

DECLENCHEMENT DU PLAN

Le Plan Communal de Sauvegarde PCS est déclenché :

- à l'initiative du Maire, ou son représentant dès lors que les évènements ne laissent aucun doute sur leur nature; il en informe alors l'autorité préfectorale;
- à la demande de l'autorité préfectorale (Préfet ou son représentant) dès lors que l'alerte est reçue par le Maire, la cellule de crise doit être constituée dans les meilleurs délais par les élus et les agents municipaux.

RECEPTION D'UNE ALERTE TRANSMISE PAR :

Préfecture, Pompiers, Police municipale, Témoins,

Niveau 1	Evènements peu significatifs mais pouvant toucher une partie de la population (glissement de terrain, incendie domestique, grippe avec quelques cas...)	Aide à la population par les moyens communaux. Poste de Commandement facultatif
Niveau 2	Evènements inhabituels susceptibles de toucher une partie ou une majorité de la population (rupture du barrage, inondation, risques technologiques, ...).	Mise en sécurité de la population.
Niveau 3	Sinistre avéré ou risque pour les personnes, dégâts importants. Risques majeurs (séisme, tsunami, ...)	Mise en sécurité de la population Réquisition de l'ensemble du personnel. Aide Extérieure. Poste de commandement activé

L'ALERTE

Elle permet d'informer la population:

- de la survenue d'un phénomène prévisible
- de la nature de la crise
- du comportement qu'elle doit adopter

Elle est effectuée, en fonction de l'événement et de sa localisation, soit par

Le maire ou le préfet

- **Le maire** si le danger est local (glissement de terrain, incendie, transports de matières dangereuses, ...)

Moyens de communication existants sur la commune

<u>Sirène</u>	<u>Véhicule sono</u>	<u>Système d'appel collectif</u>	<u>Téléphones satellitaires -fax</u>	<u>Cibistes</u>
<p>Signal correspondant à trois cycles successifs d'une durée de 1 minute et 41 secondes chacune séparée de 5 secondes d'intervalle.</p> <p>Les 41 secondes servent à la diminution du signal.</p> <p>Elle permet d'informer les populations de Grand-Bourg, Petit-Bourg ...</p>	<p>Utilisé en particulier pour les quartiers et les secteurs qui se trouveraient éloignés.</p>	<p>Alerte la population et l'informe du risque en cours. (tsunami, rupture du barrage de la Manzo, accident technologique ...)</p>	<p>En cas de défaillance des réseaux traditionnels.</p> <p>Continuité de la communication avec les institutionnels : Préfecture, Sous- Préfecture, autres communes.</p>	<p>Communiquent les messages à diffuser à la population.</p>

Tous les agents communaux doivent rejoindre le poste de commandement

- **Le préfet** si le danger concerne le département (cyclone, tsunami, éruption volcanique,...)



Plan Communal
de sauvegarde

Plan Communal de Sauvegarde



Rivière-Salée
Martinique

I / CELLULE DE CRISE MUNICIPALE

ORGANISATION

La cellule de crise doit réagir immédiatement en cas d'événements graves ou de risques majeurs et prendre les dispositions les mieux adaptées.

Missions

Pendant la crise

- Conseiller et proposer au Maire les actions concrètes visant à limiter les effets du sinistre, à mettre en sécurité et à protéger les populations.
- Recueillir les informations sur l'évènement et ses conséquences.
- Recenser et identifier les sinistrés et les lieux dangereux.
- Prendre les premières mesures de sauvegarde (évacuation, mise à l'abri...)
- Organiser l'accueil des sinistrés
- Réquisitionner et coordonner les moyens adaptés à l'ampleur de la crise
- Rendre compte au Préfet de la situation et des mesures prises
- Informer la population sur la nature, l'ampleur et l'évolution constatée ou prévisible de la situation par l'intermédiaire des médias avec l'accord du DOS et du Préfet.

Après la crise

- Faire rétablir les réseaux publics (eau potable, électricité, téléphone...) et de communications
- Assurer l'hébergement des personnes sinistrées
- Gérer les dons et les secours
- Demander de la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Localisation et Equipement du PC

La cellule s'installera dans la salle des marchés. Ces locaux disposent :

D'équipements de communication :

- lignes téléphoniques (téléphones et téléphones satellitaires)
- 1 ou 2 télécopieurs (1 en émission/1 en réception par exemple),
- Ordinateur portable et 1 imprimante,

De moyens logistiques :

- plans de la commune, annuaire
- ensemble de ressources en papeterie (bloc, stylos,...)
- appareil photo, dictaphone

De ravitaillement :

- eau, biscuits secs, fruits secs, sandwiches,...

Secteur d'intervention sur le territoire

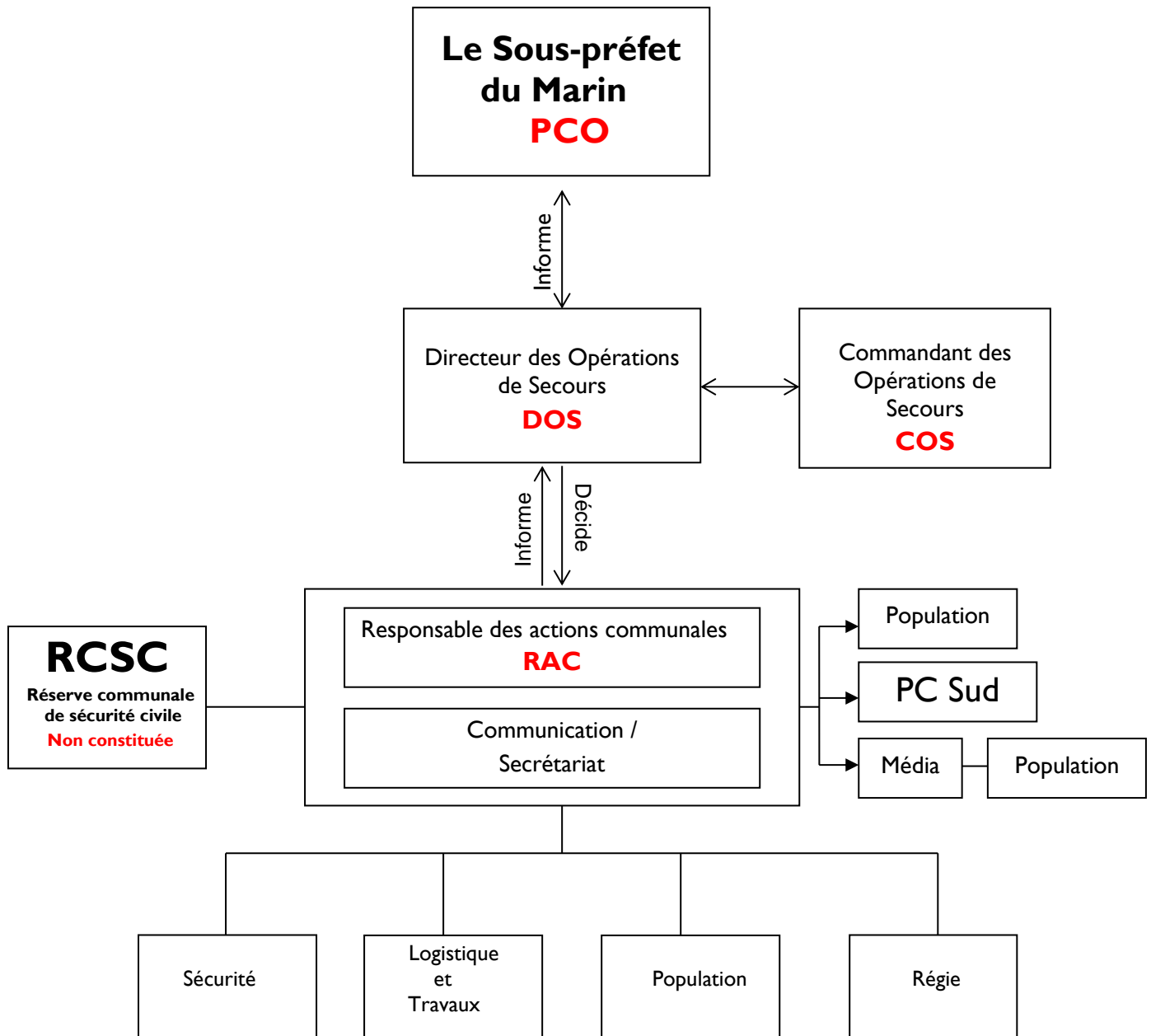
Logistique et travaux

A/ Petit Bourg Fond Masson Courbaril Ravine chien Lamberton	B/ Dédé Guinée Là-haut	C/ Desmarnières Sans Pareil Descailles Cité les Oréades Cité Cannelle
--	-------------------------------------	--

Sécurité

D/ Sagesse Poirier Médecin	E/ Duharoc Massy Thoraille Lafayette Cité Tranquille
---	--

ORGANIGRAMME



COMPOSITION

Elus	Administratifs
DOS	RAC
<p><u>Le Maire :</u> LESUEUR André</p> <p><u>Suppléant :</u> SOUTARSON Jean Jacques</p>	<p><u>DGS :</u> AMBROISE Claude</p> <p>SAINTE AIME</p> <p>GAMORI Claudia</p>
Communication / Secrétariat	
PANZO Yves François	<p>COYAN Nathalie</p> <p>SAINVILLE Muriel</p>
Sécurité	
SOUTARSON Jean Jacques	<p>CYTHERE Jean Michel</p> <p>COURSIL Corinne</p> <p>ROSAMOND Gancia</p>
Logistique et Travaux	
<p>BERNADINE Guy Albert</p> <p>CROUARD Gerard</p>	<p>MONTA Alain / GAILLARD Gaëlle</p> <p>SAINVILLE LEPLÉ Georges</p> <p>SAINT LOUIS AUGUSTIN Georges</p>
Population	
<p>CHERY EMMANUEL Chantal</p> <p>RANO Murielle</p>	<p>SAINTE AIME Patricia</p>
Régie	
<p>SOUNDOROM Emile</p> <p>JEAN MARIE Maryse</p>	
PCO Sud (S-Préfecture)	



Plan Communal
de sauvegarde

Plan Communal de Sauvegarde



Rivière-Salée
Martinique

2/ LA MISE EN PLACE DE LA CELLULE DE CRISE : FICHES ACTIONS

Directeur des Opérations de Secours

Le Maire :
LESUEUR André

Suppléant :
SOUTARSON Jean Jacques

A l'annonce d'une crise (cyclone, tsunami...), le directeur des opérations ou son suppléant, en liaison avec le responsable local de la gendarmerie ou de la police, et avec l'officier des sapeurs-pompiers :

- **Déclenche le PCS** Active la cellule de crise municipale (CCM) et en informe la Préfecture
- **Donne l'alerte** Indique le lieu, la nature de l'évènement aux agents municipaux réquisitionnés en tant que de besoin et met à leur disposition un poste de commandement
- **Se rend sur les lieux**, fait recenser les dégâts et les besoins en hébergement de la population, désigne les lieux d'hébergement à ouvrir
- **Dirige les réunions de la CCM ;**
- **Sollicite le SDIS (COS) et le SAMU et reste en liaison avec le Préfet**
- **Décide des premières mesures d'urgence**

Réquisitionne les agents supplémentaires et les moyens nécessaires en tant que de besoin

Met en place les déviations et signalisations nécessaires pour l'acheminement des secours vers les lieux de la catastrophe

Déclenche une surveillance des quartiers habités afin d'évaluer l'évolution des dégâts

Sécurise les zones les plus dangereuses et réglemente l'accès à ces mêmes zones

Mobilise les associations de secouristes en tant que de besoin et assure leur hébergement s'il s'agit d'équipes extérieures

Définit des zones de soins et/ ou postes médicaux avancés avec l'équipement nécessaire

Assure l'ordre public et la salubrité en liaison avec la gendarmerie et la police municipale

Vérifie l'état des bâtiments communaux, en interdit l'accès et fait appel (séisme) à un expert pour évaluer leur état avant réintégration ;

Fait ouvrir un ou des dépôts mortuaires temporaires

Définit un lieu pour une ou des chapelles ardentes, réquisitionne au besoin des camions frigorifiques de préférence non alimentaire en liaison avec la Préfecture

Réglemente et met en œuvre toutes les actions destinées à prévenir les épidémies notamment par une campagne d'information

- **Lève l'alerte**

Organise l'hébergement transitoire (à long terme) des sinistrés dans des préfabriqués

Etablit un bilan bimestriel de l'avancement des travaux réalisés par les particuliers sinistrés.



Plan Communal
de sauvegarde

Responsable des Actions Communales

Directrice Générale des Services
AMBROISE Claude

SAINTE AIME Patricia

GAMORI Claudia

Il est responsable de la coordination entre les cellules et les services. Il veille à la bonne organisation des services (règle les départs en congé des agents et des responsables de services, s'assure qu'un remplaçant est disponible...)

Assiste toutes les cellules du poste commandement en fonction des axes prioritaires donnés par le DOS.

Il est l'interlocuteur privilégié des intervenants extérieurs.

GUICHET UNIQUE

- **Responsable des missions**

Assiste le DOS dans la prise de décisions et les actions à mener en fonction des équipes et de la situation sur le terrain.

Met en place les accueils téléphoniques et physiques,

S'assure de la communication inter services,

Transmet les mains courantes quotidiennes à la cellule communication (voir annexe n°8)

S'assure que toutes les informations sont transmises aux personnes concernées,

Réunit à la demande du DOS les différents responsables, les élus et les autres membres de la cellule, pour la réunion de cadrage lors de l'alerte orange ou autre alerte dès que nécessaire

Met en alerte tout le personnel municipal en tant que besoin en concertation avec le DOS (évacuation du personnel, réquisition,...)

- **Responsable Personnel**

Dans le cas où il s'agit d'un phénomène imprévisible il doit s'assurer que tous les agents sont au poste de commandement dans un délai de deux heures après la survenue de l'évènement.

Etablit les arrêtés de réquisition à soumettre au DOS, selon les demandes faites par les cellules.

S'assure du relèvement des équipes du PCC et sur le terrain (pour les missions de longue durée).

- **Relations avec les intervenants extérieurs**

Assure une collaboration efficace et organisée entre agents communaux et les intervenants extérieurs en concertation avec le DOS.



Plan Communal
de sauvegarde



Cellule Secrétariat / Communication

PANZO Yves François

COYAN Nathalie

SAINVILLE Muriel

Missions, en liaison permanente avec le DOS et les membres de la CCM :

Diffuse les messages d'alerte et d'évacuation

Répond aux demandes des médias et informe la préfecture et le DOS sur l'évolution de la situation

Recueille toutes les informations émanant de la population (sous-cellule permanence téléphonique et accueil du public)

Moyens :

- Réseaux téléphoniques, télécopie
- Radio, C.B., radioamateurs
- Téléphone mobile, Internet
- Véhicule sonorisé, appareil photo
- Personnels supplémentaires peuvent être sollicités

Dès l'annonce de la crise, pendant ou après la crise en fonction de l'événement,

SECRETARIAT

- Réceptionne les appels, fax ou autre de la Préfecture
- Transmet les messages d'alerte et d'évacuation au RAC
- Informe la préfecture que le message a été réceptionné et transmis.
- Assure la frappe et la transmission des documents.
- Tient à jour le journal de bord de la crise (réunions, information, ...)
- Note les actions menées par chaque cellule selon les directives du DOS ou du RAC.
- Rédige les comptes rendus des débriefings quotidiens.
- Met à jour la fiche de présence des membres du poste de commandement lorsque la Cellule de Crise Municipale CCM est constituée (voir annexe).
- Constitue les pièces d'archives : tout document se rapportant à la crise, coupure de presse, communiqué de la Préfecture, photos...

COMMUNICATION

- Communique les numéros d'urgence à la population (un message sur répondeur peut être enregistré)
- Rappelle les consignes de sécurité relatives à l'événement (voir annexe)
- Informe les responsables des ERP et des entreprises
- Indique les lieux d'accueil
- Suit les informations diffusées par les médias sur l'évolution de la situation,
- Informe les médias sur l'évolution de la situation,
- Assure la liaison entre la Préfecture, le DOS, les médias, les différentes cellules et tous les intervenants (pompiers, bénévoles) dans la gestion du sinistre, les différents PC,
- Informe sur les personnes sinistrées hébergées, les maisons évacuées



Plan Communal
de sauvegarde

Plan Communal de Sauvegarde



PERMANENCE TELEPHONIQUE ET ACCUEIL DU PUBLIC

Dès l'annonce ou la survenue d'un phénomène appelé à durer : inondation, cyclone, séisme, une permanence téléphonique et un point accueil public sont mis en place le cas échéant.

Ces permanences devront faire l'objet de relèves régulières

PERMANENCE TELEPHONIQUE (voir annexe)

Pendant l'événement (cyclone, inondation...) et après l'événement : réceptionne les appels, donne les premières informations : centres d'hébergement...

Transmet les informations et demandes recueillies au DOS, les reporte sur la fiche accueil téléphonique

Ne communique que les informations données par le DOS et le RAC

Informe les familles sur les personnes sinistrées hébergées, les maisons évacuées (attention aux personnes malintentionnées)

Transmet les appels relatifs aux demandes d'information formulées par la presse, la Préfecture à la cellule communication

ACCUEIL DU PUBLIC

Donne les premières informations : centres d'hébergement

Transmet les informations et demandes recueillies au DOS, les reporte sur la fiche accueil du public

Ne communique que les informations données par le DOS et le RAC

Informe les familles sur les personnes sinistrées hébergées, les maisons évacuées (attention aux personnes malintentionnées)



Plan Communal
de sauvegarde

Cellule Sécurité

PANZO Yves François

CYHERE Jean Michel

COURSIL Corinne

ROSAMOND Gancia

Cette cellule doit selon les directives du RAC :

Assurer la protection de la population en l'aidant à faire face à la catastrophe,

Participer aux actions mises en place pour sa survie (encadrement des bénévoles, approvisionnement...)

Elle :

- **S'assure de l'information** de l'ensemble de la population (personnes isolées, handicapées, résidents secondaires,...) sur les événements et sur les mesures de protection (mise à l'abri, évacuation)
- **Signale toutes les situations d'urgence** à la cellule population et aux pompiers
- **Fait des demandes de réquisition d'agents au RAC**
- **Participe si nécessaire au ravitaillement** effectué par la cellule logistique et travaux
- **Encadre les opérations d'évacuation**
- **Vérifie que le périmètre a été évacué** et procède aux évacuations demandées par le DOS
- **En cas d'évacuation, s'assure de la protection des biens** contre le vandalisme ou le pillage en liaison avec les forces de l'ordre
- **Effectue des patrouilles de surveillance générale** en concertation avec la gendarmerie
- **Fait des signalements** (personnes, désordres...) au poste de commandement (DOS)
- **Encadre les secouristes de la réserve communale** et les associations de secouristes
- **Régule le trafic routier**
- **Prête assistance aux victimes**

Cellule Logistique et Travaux

BERNADINE Guy Albert

MONTA Alain / GAILLARD Gaëlle

CROUARD Gerard

SAINVILLE LEPLÉ Georges

SAINT LOUIS AUGUSTIN Georges

La cellule logistique et travaux, procède après l'évènement de sécurité civile à un état des lieux et à la remise en état des infrastructures permettant l'accès des secours vers les personnes sinistrées et le retour à la normale.

- **Equipe le PC** en matériel
- **Met en alerte le personnel** du service technique (coordonnées dans l'annuaire)
- **Tient à jour les cartes de la Commune** pour toute intervention,
- **Recense et photographie les dégâts et les zones sinistrées** (carte, papier,...) et définit un planning d'intervention des équipes **en liaison avec le DOS.**
- **Détermine les équipes d'évacuation par secteur** et les moyens à mettre en œuvre (transport, groupes scolaires, ERP...). Les personnes handicapées ou fragiles doivent être évacuées en priorité.
- **Coordonne les interventions** des équipes techniques sur le terrain en formant des sous-groupes (routier ; ERP ; population ; ...)
- **Visite les bâtiments publics** avec un bureau d'études ou un architecte habilité (séisme)
- **Alerte et informe les gestionnaires de réseaux**, si nécessaire (SMEM, SCISM, DDE, EDF, Service des routes, DDST,...)
- **Soumet des propositions de réquisition** d'agents au RAC
- **Indique au DOS s'il y a lieu de procéder à des réquisitions de matériel**
- **Met en place les déviations nécessaires pour les secours**
- **Communique toute information** utile à la cellule communication
- **Règle l'évacuation** et la gestion des déchets en concertation avec la CAESM

HEBERGEMENT ET RAVITAILLEMENT

Aménage les centres et lieux d'hébergement désignés

Assure le ravitaillement des centres d'hébergement, des populations sinistrées non hébergées et du poste de commandement en collaboration avec la cellule population

Ouvre les postes médicaux avancés, les dote selon les besoins, en médicaments, matériel de soin (chaises roulantes, brancards, lits, groupes électrogènes, lampes)

MATERIEL COMMUNAL

Vérifie l'état des véhicules, le carburant et tous les autres moyens (panneaux de déviation,...)

Gère les entrées et sorties et l'utilisation du matériel : engins, groupes électrogènes, ...



Plan Communal
de sauvegarde

Plan Communal de Sauvegarde



Cellule Population

CHERY EMMANUEL Chantal

SAINTE AIME Patricia

RANO Murielle

Cette cellule doit assurer l'accueil et le ravitaillement des populations:

ACCUEIL

- **Assure l'accueil** des populations dans les centres et les lieux d'hébergement
- **Ouvre la cellule de déchoquage** sollicite l'intervention d'un médecin si nécessaire
- **Tient à jour le registre** des entrées et des sorties, affiche la liste des personnes présentes dans le centre.
- **Soumet des propositions de réquisition d'agents au RAC.**
- **Communique le règlement intérieur** du centre aux hébergés : toilettes, restauration, distribution de vivres pour les bébés, extinction des feux... (voir annexe)
- **Informe la population** (personnes isolées, handicapées, résidents secondaires,...) sur les événements et sur les mesures de protection adoptées (mise à l'abri, évacuation, ...)
- **Répond aux demandes de la population** concernant **uniquement** les maisons évacuées, les personnes hébergées, lieux d'hébergement, point d'eau, ravitaillement... (*les informations relatives aux personnes décédées sont données par l'autorité judiciaire*)
- **Communique l'état quotidien** d'intervention à la cellule communication.

RAVITAILLEMENT

- **Met en place un stock de nourriture et définit les lieux de récupération des vivres.**
- **Réquisitionne des vivres dans les commerces** d'alimentation de la commune.
- **Assure l'approvisionnement** des habitants (eau potable, lait pour bébé, tente, produits d'hygiène, ...) et aux personnes hébergées ou sinistrées
- **Prépare le ravitaillement** effectué par la cellule logistique pour les centres et la population non hébergée
- **Etablit une liste des bâtiments évacués** et informe la cellule sécurité afin qu'elle assure la protection des biens contre le vandalisme ou le pillage
- **Mobilise les associations de secouristes** en tant que de besoin (logistique hébergement, etc.)
- **Gère les denrées humanitaires.**



Plan Communal
de sauvegarde

Cellule Régie

SOUNDOROM Emile

JEAN MARIE Maryse

Selon les directives du RAC. Elle prépare des demandes de prêt et de subventions.

- **Etablit selon les informations de la cellule logistique et travaux un état des dépenses** à effectuer pour les remises en état
- **Etablit tout plan de financement**
- **Contacte l'assurance de la commune**
- **Dégage des fonds pour les réparations**



Plan Communal
de sauvegarde

Plan Communal de Sauvegarde



Rivière-Salée
Martinique

3/ LES MOYENS DE LA CELLULE DE CRISE MUNICIPALE

LOGISTIQUE

I / Moyens communaux

Matériel technique

Masse de 6 kg avec manche	Groupe électrogène 20KVA tractable
Barre à mine de 1.80m	Burins avec protection
Groupe électrogène de 3 KVA	Groupes électrogènes de 2 KVA
Citerne de 1 500 litres sur roues	Pelle avec manche
Coutelas G.M	Citerne de 1 000 litres sur roues
Citerne de 800 litres sur roues	Tronçonneuses (Sthil-MS461-MS201 TC-MS661)
Perche élagueuse (Sthil ht101)	

Ravitaillement

Lampes à gaz	Tentes (11m et 6m)
Lits clic-clac	

Matériel Médical

Défibrillateurs automatiques	1 Trousse de secours par véhicules
------------------------------	------------------------------------

Situés au Stade de Petit Bourg, Grand Bourg et le Palais des Sports.

Moyen d'alerte

Véhicule adapté d'un mégaphone AW 251 QM

Informatique

Unités centrales	Portable
Imprimante de grosse capacité	Téléphones satellitaires
Vidéoprojecteur	Portables satellitaires

Véhicules : véhicules légers (VL), tout terrain (TT), camions.

22 Utilitaires

Fourgon peinture	CY 175 DR	Fourgon Espaces verts	CD 904 PD
Fourgon plomberie	CS 689 TL	Fourgon électricité	172 AZW 972
Fourgon	386 AZW 972	Renault Kangoo	AW 251 QM
Fourgonnette C. culturel	DB 482 WZ	Renault Kangoo	460 AZA 972
Renault Kangoo	AW 183 ZB	Renault Clio	655 BBD 972
Pick up	121 BAZ 972	Pick up	97 BAZ 972
Peugeot 3008	FG 053 XA	Berlingo : Police	CE 930 DT
VL : Médiathèque	CW 825 XX	Camionnette + benne	899 ASH 972
TT : Police	796 AZG 972	Centre culturel	DB 482 WZ
CCAS	AW 315 ZB	CCAS : transport repas	CY 651 PB
Renault Captur	DY 159 WT	CCAS : transport repas	EJ 935 GB

2 Camionnettes

188 AWK 972	DM 145 PA		
--------------------	------------------	--	--

4 Camions

CH 978 WR	EM 878 LG	CC 980 XP	CQ 880 MF
------------------	------------------	------------------	------------------

1 Nacelle

814 BCB 972

4 Engins

Tracteur KUBOTA EV	Tracto pelle BACKHOE	Tracteur KUBOTA Stade	Pelle Caterpillar
--------------------	----------------------	-----------------------	-------------------

Le maire	EE 132 KL	La DGS	FG 086 XA
-----------------	------------------	---------------	------------------

I / Moyens privés

Véhicules et embarcations

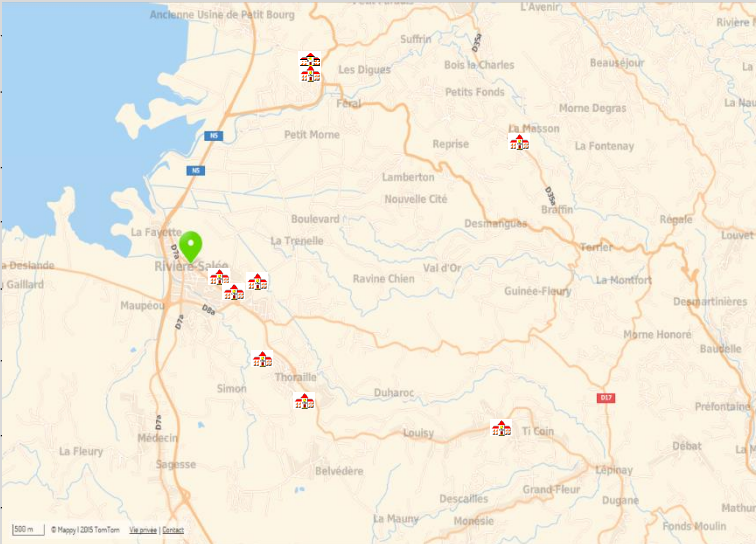
Véhicules

Fred NICAR	Laugier	LAND ROVER
Raymond ADENET	10, cité Laugier	LAND CRUISER
Victor TOUSSAINT	Lot Thoraille	LAND CRUISER
Alex OSTAN	Chemin canneraie	LAND CRUISER
Fortuné PERIA	20, rue Delgres	LAND CRUISER
<u>Lucien SAINVILLE</u>	La Haut - Dédé	LAND CRUISER
Gérard CROUARD	La Haut	LAND CRUISER
Roland MAMES	Morne coco - Sans pareil	LAND CRUISER
Guy Albert BERNADINE	Chemin des sources	KIA SORENTO
Félix BOLOTTE	Guinée Fleury - Val d'or	PAJERO MITSUBISHI
Thierry PIERRE LOUIS	Médecin	JEEP WRANGLER
Frantz BONHEUR	Rue Paul RANO	CAMIONNETTE TOYOTA
<u>Jean Joseph BOLIVARD</u>	Chemin Edward Bonheur	CAMIONNETTE TOYOTA
<u>Félix BERNADINE</u>	Chemin des sources	OPEL FRONTERA
<u>Gaétan MIRZA</u>	Laugier	NISSAN PATROL

Embarcation

Emmanuel TAVERNIER	Yole	Ludovic LOURI	Bateau DOLY
--------------------	-------------	---------------	--------------------

III Lieux d'accueil / Centres d'hébergement

Désignation de l'immeuble	Capacité ou nombre de classes	Responsables des clés	
<u>ECOLES / LYCEES</u>			
Lycée de Thoraille	700 P		
Elémentaire Mixte A	17 C*		
Elémentaire Mixte B	14 C		
Elémentaire Petit-Bourg	8 C		
Primaire Desmarinières	9 C		
Primaire Fonds-Masson	9 C		
Primaire de Thoraille	8 C		
Maternelle Grand-Bourg	12 C		
Maternelle Petit-Bourg	4 C		
<u>AUTRES STRUCTURES COMMUNALES</u>			
Maison des Associations	24 P	Provisoire 10 places manque la literie	Service Culturel et sportif RANO Rodolphe
Foyer rural de Médecin	40 P	Non aménagé	Pdte CHARI Laure
Foyer rural de La Haut	40 P	Non aménagé	Pdt WILSON Damien
Foyer rural de Guinée	40 P	Non aménagé	Pdt ARNAUD Benjamin Joseph
Foyer rural de Fonds Masson	40 P	Non aménagé	Pdt SAINTE-ROSE-FRANCHINE Luc
Foyer rural de Courbaril	40 P	Non aménagé	Pdte MOUTAMALLE-NEYSSAIN Marie-Antoinette
Foyer rural Desmarinières	40 P	Non aménagé	Pdte Jacqueline Benoit

*P : personnes et C : Classes

RESIDENCES HOTELIERES

La Perle verte	La Haut	
Fleury vacances	Fleury	
L'Alamanda	La Haut	
Les Vanilliers	Desmarinières	Christian GUSTAVE

GITES RURAUX

Chemin Duharoc Massy		Madame Christiane ZITA
Cité Bazeilles		LOUISY-LOUIS ép. MIRE M. José
Médecin		Madame Nadiège BOITEAU
Dédé		Monsieur Philippe MOÏSE
Quartier Lamberton		Monsieur Luc TOURET

ESPACES COMMUNAUX

Stades et plateaux sportifs :

Palais des sports et stade de Trénelle, Stade Joinville Saint-Prix,
Terrains Desmarinières, Courbaril et Médecin

Cour et parking de la mairie

Place des Fêtes de Petit-Bourg

Lieux d'implantation d'hébergement pour villages de tentes ou locaux modulaires

Désignation de l'immeuble	Capacité ou nombre de classes	LOCAUX	Référent ou chef d'établissement
Hall des Sports et parking		Non aménagé	Service culturel et sportif RANO Rodolphe
Maison pour tous de Petit-Bourg EGLISE PROVISoire	100 P	20 places provisoires	
Stade de Trénelle		Non aménagé	SERVICE TECHNIQUE
Plateau sportif de Courbaril		Non aménagé	
Plateau sportif de Médecin Sagesse		Non aménagé	



Plan Communal
de sauvegarde



IV Gestion des Décès

Les dépôts mortuaires temporaires (DMT)

Le dépôt mortuaire permet le rassemblement des corps des victimes en un lieu unique avant transfert vers la zone d'identification des corps dont le lieu sera communiqué à la Commune par la Préfecture ou les services de police.

En fonction du nombre de victimes et de la catastrophe, la Commune ouvrira un ou plusieurs DMT sous le contrôle des autorités judiciaires. Les DMT devront être adaptés à la conservation des corps pour une période comprise entre un et quatre jours en moyenne. Il peut s'agir de containers réfrigérés, de locaux modulaires réfrigérés.

Les chapelles ardentes

Les chapelles ardentes désignent des lieux où l'on veille les morts. Il doit s'agir de salles propres, sèches, peu sensibles à la chaleur ou naturellement fraîches. Elles doivent être closes, accessible au transport par route, facilement adaptables au dépôt des corps et à l'accueil des familles.

Les hangars ou dépôts frigorifiques peuvent convenir à l'accueil des chapelles ardentes.

- Salle omnisport
- Maison des associations
- Maison pour tous
- Foyers ruraux,
- Locaux modulaires

Les fosses Communes

En cas de difficultés d'organisation liées à l'ampleur de la catastrophe, des fosses communes pourront être aménagées à proximité du cimetière et / ou dans des lieux éloignés des lieux habités

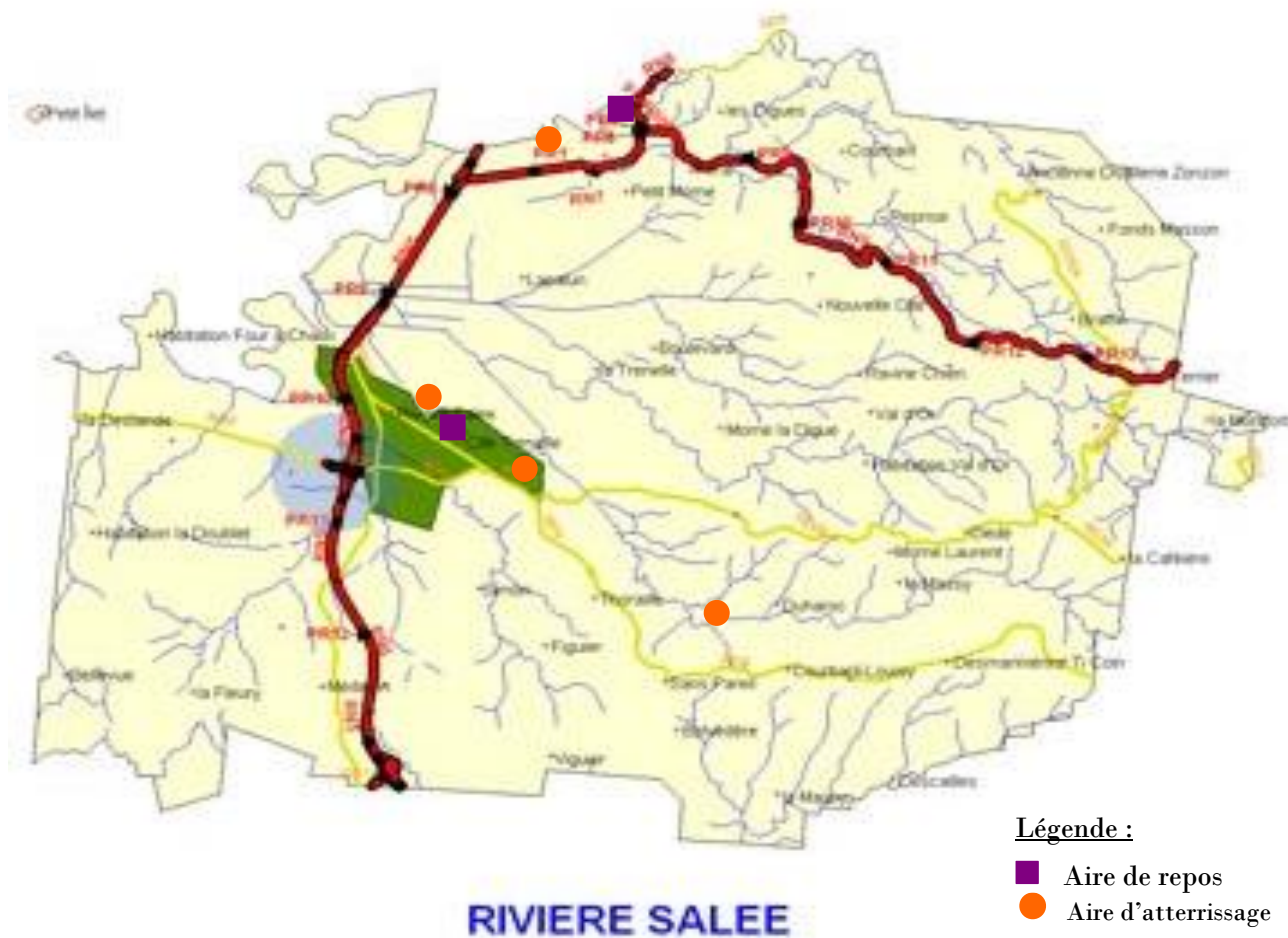
V Evacuation / Aire de repos des blessés

A- Aire d'atterrissage / évacuation par hélicoptère

- | | |
|---------------------------------|-------------------------|
| ● Stade de Trénelle | Centre bourg |
| ● Terrain de foot | Près du centre culturel |
| ● Temple des témoins de Jéhovah | Duharoc massy |
| ● Stade Hermann Panzo | Petit Bourg |

B- Aire de repos pour les blessés

- | | |
|---|-------------|
| ■ Médiathèque | Bourg |
| ■ Maison des associations : EGLISE provisoire | Petit Bourg |



HUMAINS

Personnes ressources

A - Personnel médical et paramédical volontaire

à contacter en fonction de l'événement (voir annuaire)

Elus référents : Lucien SAINVILLE (06 96 45 48 88), Lucienne SYMPHOR (06 96 01 74 79)

B - Sauveteurs Secouristes du Travail

15 agents formés aux gestes de premiers secours

C - Services ORSEC

Centre de Secours	
Médecin capitaine : Luc ALLARD SAINT-ALBIN	
GRADE	Nom/Prénom
LNT	COS LACLEF
CAC	URSULET Marius

Voir annexe : « liste des sapeurs-pompiers volontaires »

D - Les cibistes

M CESAIRE Roland Quartier Là haut	ARC EN CIEL ☎ 0596 68 03 97
M EVRAY Pascal Quartier Thoraille	BILLY
M VALERY Jocelyn Quartier Dédé	ALIZE 2000
M ADAINE Renault	ŒUF DE CAILLE

E - Bénévoles

Mme DAMAZIE-EDMOND: prévention - aide à la population



Plan Communal
de sauvegarde

Plan Communal de Sauvegarde



Rivière-Salée
Martinique

4/ SECTEURS D'INTERVENTION

SECTEURS

Afin de faciliter les interventions des secours, la Commune peut être divisée en 4 secteurs disposant de PC rapprochés.

Secteur A	Secteur B	Secteur C	Secteur D
Grand Bourg Petit Bourg ZA de Laugier Trénelle Campêche Lafayette	La Haut Thoraille Dufresne Duharoc Massy Dédé	Sans Pareil Desmarinières Courbaril-Loisy Ti-coin Viguier Figuier	Petit-Bourg Fonds Masson Courbaril Guinée Lambertton - Ravine Chien
SYLVESTRE Nicole	CHERY EMMANUEL	BERNADINE Guy Albert	PANZO Yves François

Les élus de secteurs assurent le relais entre la population et le DOS

MISSIONS

Effectuer les premiers états des lieux dans le secteur.

- Centraliser les informations recueillies sur le terrain et/ou auprès des populations : dégâts matériels, personnes blessées nécessitant une assistance, personnes à mobilité réduite, ...
- Informer le DOS
- Gérer les centres d'hébergement ouverts dans le secteur.



Plan Communal
de sauvegarde

Plan Communal de Sauvegarde



Rivière-Salée
Martinique

5/ RISQUES : FICHES REFLEXES

SEISME

Deux heures au plus tard après le séisme de grande ampleur, la cellule de crise doit se réunir et en informer la Préfecture.

L'avis d'un expert doit avoir été requis, avant d'occuper le PCC sauf s'il s'agit d'un modulaire

- Se rapprocher de la Préfecture
- S'informer sur le risque de tsunami
- Informer régulièrement la population de l'évolution de la situation,
- Rappeler les effets induits du séisme :
 - ◆ réplique,
 - ◆ glissements de terrain,
 - ◆ remontée de la mer par les rivières Laugier et Salée.
 - ◆ Petit-Bourg et Grand-Bourg : tsunami, rupture du barrage de la Manzo, liquéfaction des sols.
- Prévoir une évacuation du quartier la Fayette, Grand Bourg et Petit Bourg en cas de tsunami.

Après l'évènement

- ✓ Rester en communication avec la Préfecture
- ✓ Ouverture de centres d'accueil comportant un psychologue et /ou des personnes pouvant assurer un soutien psychologique
- ✓ Information sur l'ouverture des centres d'hébergement à la population
- ✓ Recensement des dégâts : la priorité doit être accordée aux lieux de vie et aux populations fragiles : maisons de retraite, crèche, écoles ...
- ✓ Evacuation des décédés vers les structures adaptées...
- ✓ Sécurisation des zones les plus dangereuses et distribution de masques
- ✓ Information sur les risques sanitaires
- ✓ Prévoir des fosses communes à proximité des cimetières et ou éloignés des lieux habités

Retour à la normale

- ✓ Faire un point régulier de la situation avec les concessionnaires de réseaux
- ✓ Demander la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle
- ✓ Organiser des réunions régulières de débriefing
- ✓ Organiser des campagnes d'expertise des bâtiments non effondrés : inhabitables, réparables, habitables en l'état,
- ✓ Aider à la rédaction des déclarations de sinistre
- ✓ Aider à la mise à disposition de terrains pour les reconstructions définitives
- ✓ Faire un état trimestriel de l'état d'avancement des travaux de reconstruction ou de réhabilitation des bâtiments sinistrés.
- ✓ Prévoir le ré hébergement des sinistrés.
- ✓ Réviser le PLU et le PPR, le cas échéant pour définir de nouvelles zones constructibles.

CYCLONE

Avril - Mai : Inviter la population à prendre les dispositions contenues dans le DICRIM.

Au début du mois de juin :

- ✓ Communiquer la liste de veille municipale au SIDPC et au centre de secours,
- ✓ Procéder au nettoyage des canalisations, et des rivières, vérifier le bon état de marche des groupes électrogènes, tronçonneuses... définir un schéma fixant les points d'alimentation en eau au moyen de citernes
- ✓ Demander aux propriétaires d'élaguer les arbres le long des voies communales,
- ✓ Constituer un stock de première nécessité (bâche, lampes électriques, lits picots, bouteilles d'eau, cordes, biscuits secs, ...)

Dès l'annonce du message d'alerte de la Préfecture (Météo France),
Informez la population par le véhicule sono, par le biais des médias (voir fiche en annexe).

Alerte « Orange »

Réunion à laquelle participent :

Le PCC
Le Directeur Général des Services (RAC)
Le responsable des services techniques
Le responsable du CCAS
Le responsable de la Police Municipale
Le chef du centre de secours

Le responsable de la communication
Personnes extérieures
Le professionnel médical et paramédical
Le représentant des cibistes
Les responsables de la réserve communale de sécurité civile et des secouristes

Ordre du jour

- Point sur le matériel
- Lieu du Poste de Commandement adapté
- Ravitaillement,
- Téléphones dont le téléphone satellitaire
- Etat des centres d'hébergement (clés, lit, ravitaillement, trousse de soin, jeux, ...)
- Situation des personnes isolées
- Disponibilité des personnels médicaux et paramédicaux
- Numéro d'appel d'urgence
- Réquisition des agents pour l'accueil, les interventions sur site (signatures des arrêtés de réquisition)

Alerte « Rouge »

Communiquer à la population, la liste des centres d'hébergement mis à sa disposition ainsi que le numéro d'urgence.

Passage au « Violet »

Toute la population doit être à l'abri pendant le passage du cyclone.

Après le passage période « Grise »

- ✓ Les agents réquisitionnés se rendent dans les plus brefs délais au PC sauf ordre contraire du responsable logistique.
- ✓ Faire recenser les dégâts par des équipes de deux personnes minimum
- ✓ Définir un planning d'intervention

Gestion post-crise

- ✓ Préparer la demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle
- ✓ Etablir un plan d'évacuation des déchets en concertation avec la CAESM
- ✓ Prévoir la survenance de crises sanitaires, en informer régulièrement la population
- ✓ Informer la population sur les effets induits (mouvement de terrain, inondation,...)



Plan Communal
de sauvegarde

TSUNAMI

Secteurs les plus concernés dans la commune :

Petit-Bourg,
Grand-Bourg,
La Fayette

Avant l'évènement (en fonction du temps d'arrivée)

- ✓ **Délocaliser le PC**
- ✓ Diffuser l'information à la population par tous les moyens : médias, sirène, SMS, véhicule sono, radio.
- ✓ Inviter la population à se réfugier sur les hauteurs (+ de 30m)
- ✓ Evacuer les personnes fragiles
- ✓ Prévoir l'hébergement d'urgence des personnes sinistrées

Après l'évènement (si évènement imprévisible)

- ✓ Prévoir l'hébergement d'urgence des personnes sinistrées
- ✓ Préparer la demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

MOUVEMENTS DE TERRAIN

Dès la survenue de l'événement,

Se rapprocher de la Préfecture
Contacter le Centre de secours
Informier régulièrement la population de l'évolution de la situation, et des consignes de sécurité appropriées

A effectuer

- ✓ La cellule de crise doit se réunir en fonction du niveau d'alerte et en informer la préfecture.
- ✓ Les agents municipaux doivent rejoindre le PCC.
- ✓ Ouverture d'un centre d'accueil comportant un psychologue et /ou des personnes formées
- ✓ Recensement des dégâts par les équipes municipales éventuellement secondées par la réserve communale de sécurité civile et par les élus de secteurs en fonction du lieu.
- ✓ Réunion au PCC, établissement d'un plan d'interventions en collaboration avec les pompiers, médecins et autres intervenants.
- ✓ Réquisition du matériel nécessaire aux interventions exemple matériel de déblayage, chapiteaux, ravitaillement.

Retour à la normale

- ✓ Réunions régulières de débriefing
- ✓ Préparer la demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle
- ✓ Aider à la mise à disposition de terrains pour les reconstructions définitives
- ✓ Faire un état trimestriel de l'état d'avancement des travaux de reconstruction ou de réhabilitation des ouvrages.
- ✓ Révision du PLU et du PPR, le cas échéant pour définir de nouvelles zones constructibles
- ✓ Hébergement des sinistrés.

INONDATION

Dès l'émission de message de météo France : **Vigilance orange**

- ✓ Mettre en place une cellule de crise (astreinte)
- ✓ Demander à la population concernée d'évacuer ou de prendre les dispositions adéquates : évacuer des rez-de-chaussée, mettre sous tension l'habitat....
- ✓ Prévoir l'ouverture des centres d'hébergement
- ✓ Prévoir les déviations de la circulation (RN5, Petit Bourg,...)
- ✓ Aider à l'évacuation des personnes fragiles
- ✓ S'assurer que toute la zone a été évacuée en fonction de l'évolution de l'alerte (passage à l'alerte orange)
- ✓ Informer la sous-préfecture.
- ✓ Réquisitionner des agents municipaux.
- ✓ Effectuer des réunions régulières d'évaluation sur les moyens mis en œuvre.

Gestion post-crise

- ✓ Préparer la demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle si nécessaire.
- ✓ Prévoir l'hébergement des sinistrés.
- ✓ Prévoir des permanences pour aider le public à établir les déclarations de perte.
- ✓ Etablir un plan d'évacuation des déchets avec la CAESM.
- ✓ Prévoir la survenance de crises sanitaires.
- ✓ Informer régulièrement la population.

Informez le public sur le risque de mouvement de terrain pendant et après de forts épisodes pluvieux.

ACCIDENT

- ↳ TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES
- ↳ INCENDIE
- ↳ SURPRESSION DU CENTRE D'EXPLOSIF
- ↳ POLLUTION

Dès la connaissance du phénomène

Informer

- la population par (Voir Annexe):
 - *Le biais des médias
 - *Système d'alerte : sirène ou haut-parleurs pour les zones proches
- la préfecture, les pompiers, le SAMU,...
- les zones d'activités à proximité (en fonction de la localisation de la zone de danger)

Sur les lieux de l'accident

- **Protéger les lieux du sinistre d'un « sur-accident » éventuel par une signalisation adaptée.**
- **Demander à toute personne se trouvant à proximité de s'éloigner.**
- **Créer un périmètre de sécurité**

Mesures de protection

Une cellule de dégagement doit être mise en place
Réquisitionner les agents municipaux

En périphérie

- **Mettre en place une déviation dès que possible pour éviter les embouteillages.**
- **Faciliter les manœuvres des véhicules de secours.**

Fin de la crise

Recensement de tous les bâtiments à proximité
Débriefing sur les moyens mis en œuvre et sur la gestion de la crise

↳ RUPTURE DU BARRAGE DE LA MANZO,

Secteur concerné : Petit-Bourg, RN-5

- ✓ Diffuser l'information par tous moyens : médias, sirène, SMS, véhicule sono
- ✓ Demander à la population d'évacuer et de se réfugier sur les hauteurs (voir annexe)
- ✓ Mettre en place la cellule de crise et en informer la Préfecture
- ✓ Réquisitionner les agents municipaux
- ✓ Evacuer les personnes fragiles
- ✓ Ouvrir des centres d'hébergement, prévoir leur ravitaillement quotidien

Gestion post-crise

- ✓ Contacter les pompiers, les médecins et les concessionnaires de service public pour connaître l'état des réseaux
- ✓ Mettre en place une cellule de soutien psychologique
- ✓ Accueillir le public pour les déclarations de perte
- ✓ Demander la reconnaissance de l'état de catastrophe technologique
- ✓ Prévoir le ré hébergement des sinistrés
- ✓ Etablir un plan d'évacuation des déchets en concertation avec la CAESM
- ✓ Prévoir la survenance de crises sanitaires

EVENEMENTS TRES EXCEPTIONNELS

- ↳ CHUTE DE D'AERONEF,
- ↳ CHUTE D'ASTEROIDE,

Ces évènements concerneront toute la Martinique. L'alerte sera relayée si possible par la commune auprès de la population.

RISQUE SANITAIRE

↳ EPIDEMIOLOGIQUE (Grippe, dengues...)

↳ BACTERIOLOGIQUE (Contamination, pollution ...)

La gestion des crises sanitaires relève de l'Etat. Les actions de l'édilité peuvent être les suivantes :

Dengue, leptospirose

Informers la population,

Solliciter l'intervention de al CTM pour des campagnes de démostication et la dératisation

Eau contaminée

Informers les populations concernées

Mettre des citernes d'eau non potable et des bouteilles d'eau potable à leur disposition

Interroger régulièrement le concessionnaire de service public sur l'évolution de la situation

Grippe aviaire, porcine, H1N1, Covid 19, ...

Informers la population dès la diffusion de l'alerte par les services de l'Etat, lui rappeler les consignes de sécurité

Faciliter les accès des services vétérinaires, de la DAF aux élevages

Mettre des masques à la disposition des populations exposées, du personnel communal (les masques doivent être remplacés toutes les 4 heures)

En cas de crise grave, établir un plan de continuité de l'activité communale sur 8 semaines.

Selon les directives de la Préfecture, les foyers d'épizootie doivent être isolés, les animaux abattus puis détruits. Les foyers doivent être rigoureusement désinfectés pour éviter la diffusion du virus. Ces mesures sont dirigées à partir d'un poste de commandement opérationnel qui doit se réunir à proximité du foyer.

L'élimination des cadavres peut être réalisée par enfouissement sur l'exploitation ou sur un autre site en cas d'impossibilité

Critères à respecter pour un enfouissement

Terrain à surface horizontale ou en faible pente (7% au maximum)

Sol facile à creuser sur une épaisseur de 2 à 4 mètres. Les cadavres doivent être recouverts par une couche de chaux vive et une couche de terre d'au moins un mètre d'épaisseur

La fosse doit être située à une distance de 35 mètres d'un point de captage à usage familial et, à 300 mètres à l'amont hydrologique d'un bassin de captage.

Le fond de la fosse doit rester au moins à un mètre au-dessus du plus haut niveau de la première nappe

Actions en fonction du risque

Alerter les pouvoirs publics en cas de menace pour la santé publique.

Demander la mise en quarantaine suivie de l'abattage des animaux infectés et des animaux potentiellement exposés.

Veiller à la suppression de toutes les sources potentielles de réservoirs à risques constituées par les eaux stagnantes et tout récipient susceptible de retenir les eaux de pluie (pots de fleurs, pneus usagés, gouttières de toit, etc....) susceptibles de contribuer à la propagation de l'épidémie.



Plan Communal
de sauvegarde

VOLCAN

La commune n'est pas directement concernée par ce risque.
Mais elle est commune d'accueil.

Dès l'émission de messages d'alerte de l'observatoire volcanologique et du Préfet de Région le maire recense les hébergements disponibles pour les communiquer au préfet quand il en fera la demande.

A la confirmation du phénomène :

- ✓ Communiquer au Préfet une liste des résidences secondaires et des locaux vacants pouvant être réquisitionnés.
- ✓ Arrêter la liste des centres d'hébergement à ouvrir après concertation avec le préfet.
- ✓ Mettre en place une commission chargée de la préparation et du suivi des opérations d'hébergement.
- ✓ Assurer l'ouverture et le fonctionnement des centres d'hébergement.
- ✓ Recenser les personnes accueillies dans les centres d'hébergement et dans des familles de la Commune.
- ✓ Mettre en place une cellule de soutien psychologique.
- ✓ Prévoir avec le préfet et le rectorat, la scolarisation des enfants.

RISQUE ATTENTAT INTRUSION

Comment réagir ?

- ✓ Identifiez la nature et le lieu de l'attaque
- ✓ Déterminez la réponse la plus appropriée à la situation
- ✓ En fonction des conditions
- ✓ Extérieur
 - Restez à l'intérieur et privilégiez le confinement des agents et visiteurs.
- ✓ Intérieur
 - S'échappez dans le calme
 - S'enfermez, éteignez les lumières et restez au sol
 - Alertez ne déclenchez pas l'alarme incendie
- ✓ Collectez des informations précises sur le rassemblement
- ✓ Identifiez les vulnérabilités du rassemblement
- ✓ Organisez la sécurité de l'évènement

*La situation n'est pas
figée, elle évolue.
Adaptez vos modes de
réactions aux
circonstances.*

Cellule de crise

- ✓ Communiquer au Préfet le risque attentat
- ✓ Recenser les personnes évacuées, blessées, confinées au sein d'un bâtiment
- ✓ Prévoir avec le préfet l'alerte des hôpitaux les plus proches
- ✓ Mettre en place une cellule de soutien psychologique.

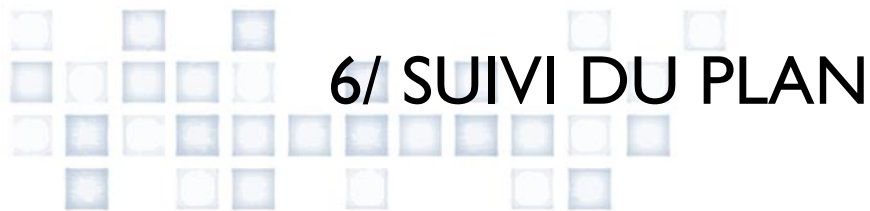


Plan Communal
de sauvegarde

Plan Communal de Sauvegarde



Rivière-Salée
Martinique



6/ SUIVI DU PLAN

MISES À JOUR

Assurer la mise à jour

- du plan communal de sauvegarde en complétant le tableau ci-après
- des plans particuliers de mises en sûreté en début d'année scolaire

A l'issue de chaque révision, le PCS fera l'objet d'un arrêté pris par le Maire et sera transmis par le Maire au :

- Préfet
- Sous-préfet d'arrondissement
- Service Départemental d'Incendie et de Secours
- Gendarmerie et/ou Police
- Direction Départementale de l'Équipement

Pages modifiées	Modifications apportées	Date
28 30 Annexe	Localisation et équipement du PC Deux élus Nouveau directeur école Desmarinières	03/01/2011
29 30 42 49 Fiche	Organigramme : ajout COS Composition : ajout COS : YERRO Patrick Logistique communale : ajout et modification du parc automobile Modification de la liste du SDIS de RIVIERE SALEE Rapport journalier modifié	10/08/2012
29 30 42 49 Fiche	Organigramme modification Composition : ajout COS : LACLEF Jean Pierre Logistique communale : ajout et modification du parc automobile Modification de la liste du SDIS de RIVIERE SALEE Rapport journalier modifié Suppression de la liste des lieux d'accueil le CFA Ajout d'une carte localisant les écoles sur la commune Modification de la liste de SST Suppression du Zodiac du centre de secours Mise à jour de la liste des personnes isolées Modification du titre : « Bulletin d'alerte cyclonique »	08/2015

Nom et prénom du responsable : **Myrienne Mirande-Ney**
Coordonnées: Service Urbanisme (Services Techniques)

Nom et prénom du suppléant : **Francine Francois**
Coordonnées: Service Urbanisme (Services Techniques)

La mise à jour du PCS doit être effectuée en tant que de besoin, au moins avant le début de la période cyclonique, en début d'année scolaire pour les PPMS



Plan Communal
de sauvegarde

Plan Communal de Sauvegarde



Rivière-Salée
Martinique

23 41 46 48 Annuaire Annexe	Suppression le site ne fonctionne plus Logistique communale : ajout et modification du parc automobile Responsable des clefs B/ SST active C/Services ORSEC Responsable de service Associations Etablissements scolaires Infirmiers Mise à jour de la liste des personnes isolées Mise à jour liste des pompiers volontaires	07/2017
22 et 62	Ajout de la fiche Risque attentat intrusion	08/2018
41 42 43 44 et 72 45 47 annexe	Réduction de matériel Nouveaux véhicules Réduction du nombre de moyens privés (véhicules) Modification des présidents de foyers ruraux Modification des référents clés Maison pour tous est provisoirement l'Eglise Modification du plan d'aménagement du PC Suppression du téléphone satellite IMARSAT BEGAN	06/2019
29 Annuaire	Départ de Monsieur EDOUARD Frantz et arrivé de Madame MANDON Claude (RAC) Nouvelle sirène	10/2019
29 Annuaire	Arrivé de Madame SAINTE AIME (RAC) et élection municipale (changement au niveau des élus) Madame AMBROISE Claude (DGS et RAC) Nouveau téléphone satellite EXPLORER 710 Risque sanitaire : COVID 19 Nouveau au Bureau municipal	09/2020

Nom et prénom du responsable : **Myrienne Mirande-Ney**
Coordonnées: Service Urbanisme (Services Techniques)

Nom et prénom du suppléant : **Francine Francois**
Coordonnées: Service Urbanisme (Services Techniques)

La mise à jour du PCS doit être effectuée en tant que de besoin, au moins avant le début de la période cyclonique, en début d'année scolaire pour les PPMS

EXERCICES / RETOUR D'EXPERIENCE

La vérification de l'opérationnalité du plan doit s'effectuer au moyen d'exercices.

Ces exercices pourront être effectués un fois par an.

Année	Thème	Synthèse
2010	<p>-Acquisition d'une sirène, information de la population (test mensuel) à partir du 1 Décembre</p> <p>- Mise en place du PC de crise</p>	<p>→ Disfonctionnement de la sirène</p> <p>→ Responsable cellule Ok</p>
2011	<p>-Semaine sismique en Avril avec le personnel municipal</p> <p>Présentation vidéo le 13 Avril Conférence débat le 13 Avril Exercice d'évacuation le 15 Avril</p> <p>- Exercice cyclonique ZINNIA du 16 au 17 Juin</p> <p>- Exercice TSURIVSA en Octobre avec la population de La Fayette et le bas de Grand Bourg.</p>	<p>→ le personnel souhaite renouveler les exercices tous les trimestres.</p> <p>→ Mettre le panneau de point de rassemblement.</p> <p>→ PC opérationnel activé le 16 Juin → Problème de communication → Les téléphones satellitaires fonctionnent</p> <p>→Exercice non réalisé →Réunion de sensibilisation le 22 Novembre 2011 à 18h animée par un membre de l'Union de Prévention Populaire UPP : Monsieur Albéric MARCELIN. De plus un article a apparu dans le journal France Antilles le 6 Décembre 2011. Une liste d'émargement a été réalisée.</p>



Plan Communal
de sauvegarde

Plan Communal de Sauvegarde



Année	Thème	Synthèse
2013	-Exercice Ouragan « Aimé » du 2 au 5 juillet ○ tester la salle opérationnelle et l'autonomie énergétique ; ○ tester les téléphones satellitaires ; ○ recueillir et réceptionner tous les appels et toutes les informations émanant de la population et des cellules ; ○ informer la sous-préfecture ; ○ noter les actions menées par chaque ○ rédiger les comptes rendus pour le débriefing ;	→ PC opérationnel activé le 2 juillet à 10h → Dispositif pour l'ouverture du PC → Les téléphones satellitaires fonctionnent → 4 secteurs géographiques pour la reconnaissance terrain → la communication est submergée d'appel et difficulté avec les autres cellules à proximité d'où délocalisation de la communication dans un autre bureau → fiche média à créer Fin de l'exercice le 5 juillet à 10h35
2015	Evolution du PCC réunion avec chaque cellule pour l'amélioration du PPC en période de crise	→ tableau à installer → réalisation d'une carte de la commune → demande d'achat d'un ordinateur portable → modification de la fiche téléphonique
2016	06 juillet : briefing et ouverture de la saison cyclonique	Carte et tableau installés Sirène et téléphone satellitaire défectueux Fermeture de bâtiments scolaires qui n'ont pas de centres de loisirs
2017	Mars 2017 : Participation exercice Tsunami 12 Juillet 2017 : Ouverture de la saison cyclonique et briefing.	Distribution de sifflet aux personnes isolées et seules de la collectivité.
2018 - 2020	Aucun exercice réalisé	



Annuaire

Administrations
Médias
Mairies du Département
Mairie (Bureau municipal)
Responsable de services de la Commune
Etablissements scolaires
Associations
Commerces
Boulangerie
Assistants maternelles
Résidences sociales
Infirmiers
Médecins généralistes
Médecins Spécialistes
Pharmacies et cabinets dentaires
Psychologues
Ostéopathe
Gynécologue
Centre de Dialyse
Orthopédie
Pompes funèbres
Ambulances
Moyens de transmissions par satellite

 **Administrations**

Identification	Téléphone	Fax	Correspondant	Téléphone
SIDPC Préfecture Service interministériel de défense et de protection civile	0596 39 39 30 0696 24 95 03	0596 39 39 29	M DUPEUX	Astreinte 0696 83 66 11
Sous Préfecture Marin	0596 74 92 90	05 96 74 95 26		
Service Météo	0892 68 08 08			
Observatoire de volcanologie	0596 78 41 41			
Rectorat	0596 52 76 61 0596 52 29 70		Mme PAM	
BRGM Bureau de Recherches Géologiques et Minières	0596 71 88 68		Mme BARRAS	
Police Nationale	17			
Gendarmerie	17			
SDIS Service Départemental d'Incendie et de Secours	0596 68 03 18		Lieutenant LACLEF	0696 25 54 48
EMZA Etat Major de Zone Antilles	0696 39 39 37		Colonel RE	0696 33 16 25
Collectivité Territoriale de Martinique	0596 59 63 00			
SAMU Service d'Aide Médicale Urgente	0596 75 15 75			
ARS Agence Régionale de Santé	0596 39 42 43	0596 39 60 12	Mme TERRINE	
DEAL Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement	05 96 59 57 00	05 96 59 58 00		
CAESM Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud Martinique	0596 68 10 34		M FEREROL	0696 29 09 84
SME Société Martiniquaise des eaux	0596 51 80 51			
PTT Postes, télégraphes et téléphones				
EDF Electricité de France				
SMEM Syndicat mixte d'électricité Martinique	0596 48 40 86	0596 50 63 04		
OZANAM	0596 68 25 93		M JOBELOT	0696 22 69 37

 **Médias**

Identification	Téléphone	Fax
ATV	0596 75 44 44	0596 75 55 65
France Antilles	0596 72 88 00	0596 71 50 64
RCI	0596 63 98 70	0596 60 32 54
Martinique 1ere	0596 59 52 00	0596 63 29 88
Zouk TV	0596 71 27 27	0596 71 27 28

 Mairies de la collectivité territoriale

Identification	Coordonnées	Identification	Coordonnées
ESPACE SUD		CACEM	
ANSES D'ARLET	0596 68 62 02	FORT DE France	0596 59 60 00
DIAMANT	0596 76 40 11	LAMENTIN	0596 66 68 88
DUCOS	0596 77 18 18	SAINT JOSEPH	0596 57 31 21
FRANCOIS	0596 54 42 09	SCHOELCHER	0596 72 72 72
MARIN	0596 74 73 01		
RIVIERE PILOTE	0596 62 60 03		
SAINTE ANNE	0596 76 73 06		
SAINT ESPRIT	0596 56 51 45		
SAINTE LUCE	0596 62 12 12		
TROIS ILETS	0596 68 31 11		
VAUCLIN	0596 74 40 40		
CAP NORD	0596 53 50 23		
AJOUPA BOUILLON	0596 5332 22		
BASSE POINTE	0596 78 50 44		
BELLEFONTAINE	0596 55 00 45		
CARBET	0596 78 00 40		
CASE PILOTE	059 78 81 44		
FONDS SAINT DENIS	0596 55 88 88		
GRAND RIVIERE	0596 55 77 77		
GROS MORNE	0596 67 50 11		
LORRAIN	0596 53 44 22		
MACOUBA	0596 78 53 68		
MARIGOT	0596 53 50 09		
MORNE ROUGE	0596 52 30 23		
MORNE VERT	0596 55 51 47		
PRECHEUR	0596 52 98 62		
ROBERT	0596 65 10 05		
SAINTE MARIE	0596 69 30 06		
SAINT PIERRE	0596 78 10 32		
TRINITE			
Collectivité Territoriale	0596 59 63 00		

Mairie (Bureau municipal)

N° Accueil de la commune : 0596 68 01 90

N° de Fax de la commune : 0596 68 21 71

Nom	Prénom	Fonctions	PCC
LESUEUR	André	Maire	DOS
PANZO	Yves François	1 Adjoint	Communication
JEAN MARIE	Maryse	2 Adjoint	Régie
BERNADINE	Guy Albert	3 Adjoint	Logistique
SYLVESTRE	Nicole	4 Adjoint	
SOUTARSON	Jean Jacques	5 Adjoint	DOS Suppléant/ sécurité
PANZO	Jocelyne	6 Adjoint	
SOUNDOROM	Emile	7 Adjoint	
RANO	Mureille	8 Adjoint	Population
SAINT-ROSE-FRANCHINE	Alex	9 Adjoint	
CHERY EMMANUEL	Chantal	Con. Muni. Délég.	Population
CROUARD	Gérard		Logistique

Responsables de services de la commune

Nom	Prénom	Service	PCC	Nbre d'agents
AMBROISE	Claude	DGS	RAC	182
BARBOS	Geneviève	Caisse des écoles		69
		DRH		4
COYAN	Nathalie	Dir. Cab / Dir. com	Communication	2
CY THERE	Jean Michel	Police	Sécurité	6
SAINTE AIME	Patricia	CCAS	RAC / Population	4
LISE LO-CURTO	Betty	Culture et Sport		11
FRANCOIS	Francine	DGA / DSU		5
NICOLAS-RANO	Joëlle	Médiathèque		8
MONTA	Alain	DST	Logistique	54
FRANCIETTE	Mickael	Financier		4
MARCELIN	Nathalie	Population		4
GAMORI	Claudia	AEF	RAC	3

Etablissements scolaires

Ecoles	Directeur / Directrices	Téléphone	Portable	Nbre de classes
Elémentaire Mixte A	Mme BARON Rose Hélène	68 02 31	80 15 93	17
Elémentaire Mixte B	Mme SAINTE ROSE FRANCHINE Dominique	68 03 92	80 15 63	14
Elémentaire Petit Bourg	Mme LAHAILLE Marie Pierre	56 91 77	80 15 34	8
Primaire Desmarinières	Mme VOGLER Aurélie	63 72 09	80 15 08	9
Primaire Fonds Masson	Mme MATARE Mireille	56 90 44	80 04 91	9
Primaire Thoraille	Mme ADENE Nadia	68 27 24	80 19 56	8
Maternelle Grand Bourg	Mme MARIE ROSE Danielle	68 25 77	80 18 69	12
Maternelle Petit Bourg	Mme THEEAS Sophie	39 00 54	39 10 19	4

Associations

Identification	Président	Téléphone	Secrétaire
Foyer Rural Courbaril	Madame Marie-Antoinette Moutamalle-Meyssain	0696 08 93 77	
Foyer Rural Fond Masson	Monsieur Luc Sainte-Rose- Fanchine	0696 16 89 53	
Foyer Rural Guinée	Monsieur Benjamin Arnaud	0596 56 99 89	
Foyer Rural Desmarinières	Madame Jacqueline Benoit	0696 06 61 63	
Foyer Rural La-Haut	Monsieur Damien Wilson	0696 22 69 27	
Foyer Rural Médecin	Madame Laure Chari	0596 68 29 40	

 **Commerces**

Commerce	Propriétaire	Adresse	Téléphone
SUPERETTE "G"	M. GOMBA	Quartier Thoraille	0596 68 22 74
EPICERIE DELPHA Lucia	Mme DELPHA	Guinée	0596 56 91 42
EPICERIE GOMBA	M GOMBA	Chemin Perdaf – Sans Pareil	0596 68 14 23
EPICERIE HOMMAND LEA	Mme HOMMAND	Quartier Médecin	0596 68 03 96
EPICERIE MASSOUF	Mme MASSOUF	Rue Joinville Saint Prix	0596 68 16 06
ORNEM Léa	M ORNEM	Quartier Médecin	0596 68 03 96
LEADER PRICE	M THIBAULT	ZA L'Espérance	0696 29 07 39
EPICERIE CHEZ MIMI	Mme PARDIN	Desmarinières	0596 68 08 28
EPICERIE MATOUBA	Mme ARMEDE	Quartier Fonds Masson	0596 56 93 92
EPICERIE TELLIAM	Mme TELLIAM & Mme ZERAMBE	Quartier Fonds Masson	0596 56 54 54
EPICERIE WOMBA	Mme WOMBA	Quartier La Haut	0596 68 23 19
L.S BONHEUR Nicole	Mme BONHEUR	89 r de la Liberté	0596 56 91 16
SUPERETTE PETIT BOURG	M. HOMMAND Max	9 rue de la Liberté	0596 56 84 04
LIBRE SERVICE DUPOT	Mme DUPOT Régine	Desmarinières	0596 68 03 82
SUPERETTE JEAN PRIVAT	M. JEAN PRIVAT	Quartier Terrier	0596 77 88 30
EPICERIE ADAINE	Mme ADAINE	Quartier La Haut	0596 68 57 15
Super U		Bourg	
CARREFOUR MARKET	M FUSONE	ZA Laugier	0596 68 50 50

 **Boulangerie**

Nom	Adresse	Coordonnées
APPOL Remi	Fonds Masson	
Boulangerie Pâtisserie TUILLIER	Fonds Masson	0596 56 90 46
Boulangerie-Pâtisserie DES ECOLES	Avenue des écoles	0596 48 03 86
Boulangerie-Pâtisserie DUVILLE	Deslandes	0596 56 94 11
	Usine de Petit Bourg	
FOURNIL	ZA de Laugier	
Coulis de framboise	69 rue Schœlcher	0596 68 55 25
L'EPI KALIN	Rue de la Liberté Petit-Bourg	0596 56 94 24

Assistantes maternelles

Nom	Adresse	Coordonnées
Mme LEFEBVRE	Résidence La Carrière	0596 68 54 95
Mme LETCHIMY	Maupéou	0596 68 10 41
Mme LOPA	l Lot La Haut	0596 68 29 80
Mme MAMES	La Colline	0596 77 81 54
Mme MANERE	Lot. Les Palmiers	0596 56 94 74
Mme MARIANNA	Médecin	0596 68 21 45
Mme MARIE-LOUISE	Lot Les Alizées	0596 56 88 09
Mme TARDIF	Médecin	0596 68 14 48

Résidences sociales

Nom	Adresse	Coordonnées
Logis Saint Jean	Rue Nérée Peria	0596 68 02 07
ADAPEI	Thoraille	
Résidence la Jourbardière	Jourbadière	

Infirmiers

Nom	Adresse	Coordonnées
BEDOT CORNILLE NATHALI	3 r Victor Hugo	05 96 48 15 66
ALVAREZ Sabine	72 r Liberté	05 96 56 87 12
Mme CAKIN Léopoldine	4 r Pasteur	0596 68 57 30
Mme MALAC GALY Nadine	72 r Liberté	05 96 56 87 12
M VASSARD Didier	73 résid Carrière	05 96 68 09 92
M SAINVILLE Lucien	quart Dédé	05 96 68 02 88
Mme SAINT AIME Ghislaine	18 résid Palmiers Petit Bourg	05 96 77 87 88
M PIGNOL Lucien-Gilbert	48 rue Schœlcher	05 96 71 72 07
M PADERNA Lucien	Centre Médical quart Laugier	05 96 77 86 13
Mme LOF Josette	la Topaze résid Carrière	05 96 48 13 72
Mme CHARLERY ADELE Dominique	5 rue Gén de Gaulle	05 96 52 04 35 06 96 28 25 21

MOYENS DE TRANSMISSIONS PAR SATELLITE

ADMINISTRATIONS

ADMINISTRATIONS	MARQUE ET SYSTEME	TELEPHONE 1	TELEPHONE 2	TELECOPIE	DONNES
PC SEISME DDE	NERA MINI-M n°01080842	763 827 812	763 827 813	763 827 814	763 827 815
RESIDENCE PREFET	BGAN	870 764 908 728	870764908729	870764908730	
	MOBILE	870 764 908 640	870764908641	870764908642	
PC DESAIX METEO FRANCE	GEOLINK MINI M	762 048 524	762 048 525	762 048 526	762 048 527
MOBILE PREFECTURE	GEOLYNK MINI M	762 048 548	762 048 549	762 048 550	762 048 551
EMZA	BGAN Salle Erignac	870772217756		870782662445	ere.emza@e- satmail.com
EMZA	BGAN Mobile	870772216856		870782216856	Ere.emza@esatmai l.com
EMZA	IRIDIUM	00 881651438 635			
SAMU	GEOLYNK MINI M	870 762 048 532	870762048533	870 762 048 534	870 762 048 535
SAMU	IMARSAT	870 763 191 698	870763191699	870 763 191 710	870 763 191 711
SAMU	IRIDIUM	881 621 412 243			881 693 112 243
SDIS	GEOLYNK MINI M	762 048 536	762 048 537	762 048 538	762 048 539
S/PREF DU MARIN	THRANE&THRAN E MINI M	870 772 223 239		870782671156	
S/PREF DE TRINITE	BGAN 700	870 772 223 237		870782671150	sptrinite@e- satmail.com
S/PREF SAINT PIERRE	GEOLINK MINI M	870 772 223 238		870782671153	
COMSUP	BGAN	870 772 231 622	870772231622	870782234350	870782234351
COMSUP	BGAN	870 772 231 623	870772231623	870782234353	870782234354
COMSUP	TYPE M4	764 055 650	764055651	764055651	
CROSSAG	THRANE&THRAN E TYPE C			870 422 799 024	
CROSSAG	THRANE&THRAN E TYPE C			00 870422799244	
GENDARMERIE	GEOLINK MINI M	761 606 872	761 606 873	761 606 874	761 606 875
Centre pénitentiaire Ducos	INMARSAT	00 870772249748			
DOUANES MQUE (BGC)	TYPE M	761 913 937		761 913 939	
Vedette des Douanes DF44	TYPE M	870 762 382 875		762 382 877	
DIR AVIATION CIVIL MQUE	THRANE&THRAN E TYPE M	762 123 568	762 123 569	762 123 570	762 123 571
DISTRICT AERO MQUE	THRANE&THRAN E TYPE M	762 123 572	762 123 573	762 123 574	762 123 575

ANNUAIRE DE CRISE

ADMINISTRATIONS	MARQUE ET SYSTEME	TELEPHONE 1	TELEPHONE 2	TELECOPIE	DONNES
DISTRICT AERO GUYANE	THRANE&THRANE Type M	762 123 576			
METEO FRANCE DIRECTION	GEOLINK MINI M	762 153 847			
METEO FRANCE LAMENTIN	GEOLINK MINI M	762 153 843			
METEO FRANCE LE RAIZET	GEOLINK MINI M	762 140 892			
METEO FRANCE GUSTAVIA	GEOLINK MINI M	762 154 148			
SARA 1 RAFFINERIE	GEOLINK MINI M	762 320 290	762 320 291	762 320 292	762 320 293
SARA 2 ASTREINTE DIR	GEOLINK MINI M	762 320 274	762 320 275	762 320 276	762 320 277
SARA 3 GUYANE	GEOLINK MINI M	762 320 282	762 320 283	762 320 284	762 320 285
SARA 4 GUADELOUPE	GEOLINK MINI M	762 320 242	762 320 243	762 320 244	762 320 245
TOTAL FINA	TYPE M	762 358 316		762 358 325	

EDF Pointe des carrières	IRIDIUM	881 631 512 920			
EDF (Mobile)	IRIDIUM				
DSDS	IRIDIUM	881 631 424 856			
		881 692 924 856			
OVSM	GEOLINK MINI M	870 761 144 786		870 600 889 996	
OVSM	BGAN	870 772 221 749			
PREFECTURE SDSIC	IRIDIUM MOTOROLA 9505	881 6314 29 192			
	IRIDIUM MOTOROLA 9500	881 6314 10 647			
BASE HELICO SEC CIV	GEOLINK MINI M	762 067 859	762 067 860	762 067 861	762 067 862
EMZA	BGAN	870772213290		782 216 856	ere.emza@e-satmail.com
SDSIC	BGAN	870772213291			782 216 888
DDE	IRIDIUM	0088 1641 471 883			
DDE - A	IRIDIUM	0088 1641 410 237			
DDE – Unité Nord Atlantique – D/UNA (Trinité)	IRIDIUM	0088 1641 438 579			
DDE – Unité Sud – D/US – (Rivière-Salée)	IRIDIUM	0088 1641 471 709			
ARH MARTINIQUE	IRIDIUM	881 631 413 964			
OFFICE NATIONAL DES FORETS	IRIDIUM	881 631 659 107			
ONF UT NORD	IRIDIUM	881 631 659 106			
ONF UT SUD	IRIDIUM	881 631 659 105			

MOYENS DE TRANSMISSIONS PAR SATELLITE

COMMUNES

COMMUNES	MARQUE ET SYSTEME	TELEPHONE 1	TELEPHONE 2	TELECOPIE	DONNES
AJOUPA-BOUILLON	BGAN INMARSAT	870 772 212 343			
ANSES-D'ARLET	IRIDIUM	881631625456			
BASSE-POINTE	IRIDIUM	881651432720			
BELLEFONTAINE	BGAN INMARSAT	870 772 210 987		870 782 667 320	
BELLEFONTAINE	IRIDIUM	881 651 419 310			
CASE-PILOTE	INMARSAT	870 772 219 949			
CASE PILOTE	IRIDIUM	881631634379			
CARBET	IRIDIUM	881 651 436 636			
CARBET	INMARSAT	870 772 221 427		870 782 668 073	870 782 708 071
DIAMANT	INMARSAT	870 772 219 229		870 782 664 545	
DUCOS	BGAN INMARSAT	870772220880		870 782 667 688	
FONDS-SAINT-DENIS	BGAN INMARSAT	870 772 213 179		870 782 666 714	
FORT-DE-FRANCE	BGAN INMARSAT	870 772 215 139		870 782 667 282	
FRANCOIS	INMARSAT	870 772 234 107			
GROS-MORNE	BGAN INMARSAT	870 772 213 921		870 782 666 701	
GRAND-RIVIERE	BGAN INMARSAT	870 772 210 707		870 782 666 871	
LAMENTIN	WORLDPHONE Portable	870 764 635 971			
LAMENTIN	IRIDIUM Portable	881 631 513 501			
LAMENTIN	BGAN INMARSAT	870 772 213 391		870 782 666 704	
LORRAIN	IRIDIUM	881651432719			
MACOUBA	BGAN INMARSAT	870772221784		870 782 668 784	870782668782
MARIGOT	IRIDIUM	881631414087			
MARIGOT	BGAN	870772249724			
MARIN	BGAN INMARSAT	870 772 210 547		870 782 666 782	
MORNE-ROUGE	IRIDIUM	881 631 649 053			
MORNE-VERT	INMARSAT	870 772 221 463		870 782 668 128	
PRECHEUR	INMARSAT	870 772 221 512			

ANNUAIRE DE CRISE

RIVIERE-PILOTE	E-SAT-MOTOROLA Téléphone portable IRIDIUM 9505 A	881 631 634 379			
RIVIERE PILOTE	BGAN INMARSAT	870 772 212 757			
RIVIERE-SALEE	EXPLORER 710	870 772 249 726		870 782 240 498	
RIVIERE SALEE	IRIDIUM	881 621 412 683			
RIVIERE SALEE	IRIDIUM	881 621 412 684			
ROBERT	IRIDIUM MOTOROLA 9505	881 631 640 180	881 631 640 181		
ROBERT	BGAN INMARSAT	870 772 210 307		870 782 667 159	
SAINTE-ANNE	BGAN INMARSAT	870 772 210 032		870 782 666 833	
SAINTE ANNE	IRIDIUM	881 631 639 192			
SAINTE ANNE	IRIDIUM	881 631 639 193			
SAINT-ESPRIT					
SAINT-JOSEPH	INMARSAT BEGAN	870 782 249 872		870 782 249 873	
SAINT JOSEPH	IRIDIUM	881 631 414 037			
SAINT JOSEPH	IRIDIUM	881 621 412 780			
SAINTE-LUCE	IRIDIUM	881 641 423 779			
SAINTE-MARIE		871 763 913 628	871 763 913 629	871 763 913 630	
SAINTE-MARIE	Portable	881 631 524 802			
SAINTE MARIE	Mobile NERA Inmarsat	871 763 913 628	871 163 913 629	871 763 913 630	
SAINT-PIERRE	INMARSAT FELI 1400	870 772 231 025			
SCHOELCHER	IRIDIUM	00 881631649567			
SCHOELCHER	INMARSAT	870 772 212 757			
TRINITE	INMARASAT	870 772 221 783			
TROIS-ILETS	BGAN Hugues HNS 9201	870 772 249 746		870 782 249 605	
VAUCLIN	INMARSAT	870 772 231 024			

MOYENS DE TRANSMISSIONS PAR SATELLITE

SERVICES PUBLICS ET ORGANISMES







SERVICES PUBLICS et ORGANISMES	MARQUE ET SYSTEME	TELEPHONE 1	TELEPHONE 2	TELECOPIE	DONNES
Foyer Départemental de l'Enfance	MOTOROLA IRIDIUM 9505 A	00 881 631 413 948			
Centre Hospitalier de Saint Pierre	IRIDIUM	00 881641490092			
Centre Hospitalier Lorrain Basse Pointe	IRIDIUM	00 881631672387			
CCIM (Président)	IRIDIUM	00 881 621 412 790			
CCIM (Directeur général)	IRIDIUM	00 881 621 412 791			
CCIM (Directeur des concessions)	IRIDIUM	00 881 621 412 786			
CCIM (Poste aéroport)	IRIDIUM	00 881 621 412 788			
CCIM (Poste port)	IRIDIUM	00 881 621 412 789			
	IRIDIUM	00 881 621 412 789			
Agence Régionale de l'Hospitalisation de la Martinique	IRIDIUM	00 881 631 413 964	M SANCHEZ 0696 25 75 51 M BOURGEOIS 0696 24 27 87		
Lycée Acajou 2	IRIDIUM	00 881 621 412 807			
SME SIEGE	INMARSAT	00 881 772 249 744		881 782 249 607	881 782 249 606
SICSM		00 881 651 452 505 00 881 651 452 503 00 881 651 452 504	Pdt M EUSTACHE 0696 32 77 32 DST M FERREOL 0696 29 09 84 RSA M L'ETANG 0696 26 12 94		

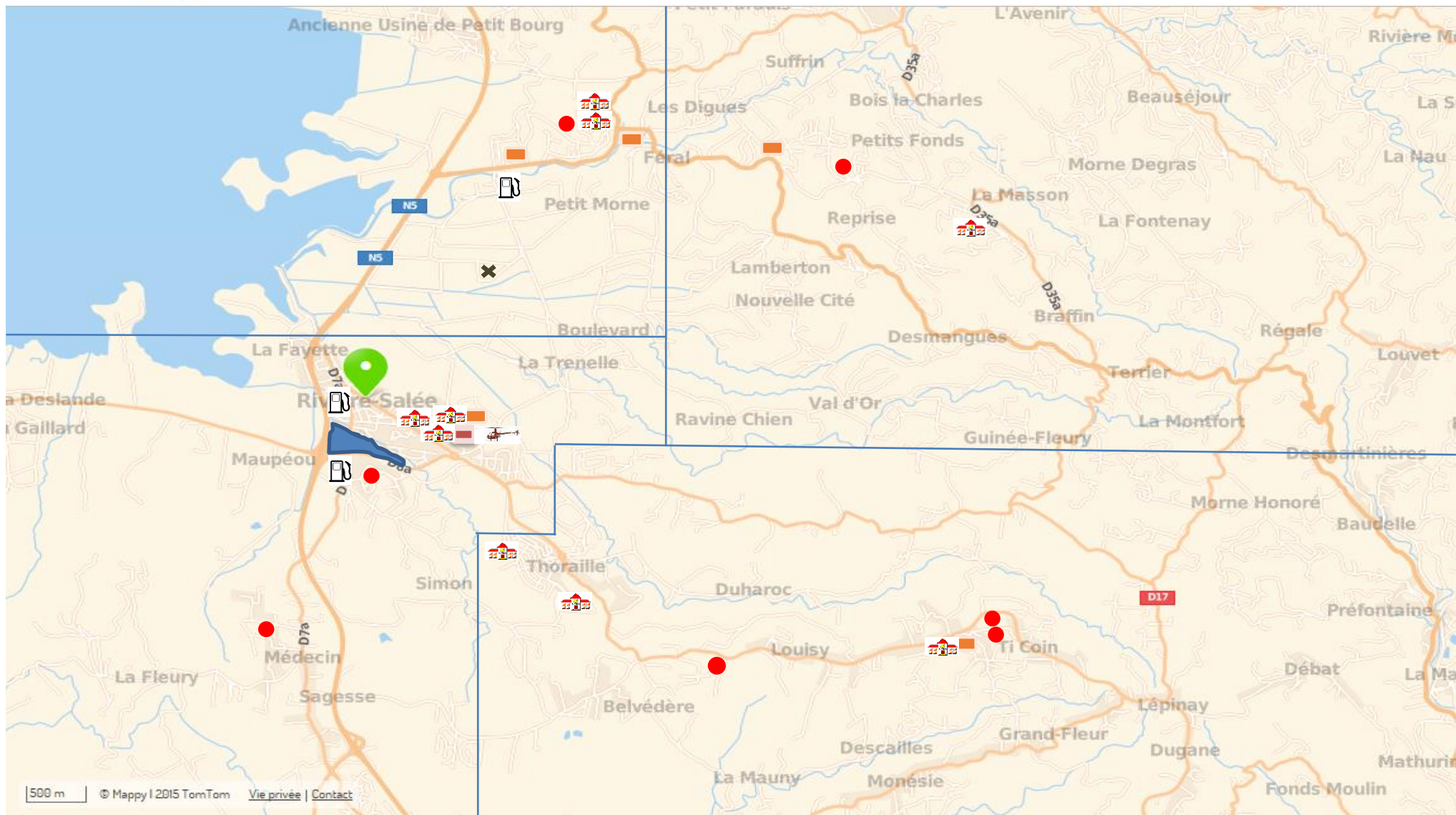
ANNEXES

- Cartographie
- Plan d'aménagement du PC
- Plan du barrage de la Manzo
- Liste des personnes isolées
- Liste des sapeurs pompiers volontaires
- Messages d'alerte
 - Alerte post séisme*
 - Alerte inondation*
 - Alerte cyclonique « orange »*
 - Accident*
 - Activité Volcanique*
- Arrêtés de Réquisition
- Fiches
 - Fiche action : réception des appels*
 - Accueil téléphonique*
 - Fiche de présence au poste de commandement*
 - Fiche mission et renouvellement d'équipe*
 - Rapport journalier (un par cellule)*
 - Gestion de crise (récapitulative)*
- Règlement intérieur des lieux d'hébergement
- Signaux sol-air
- Plans Particuliers de Mise en Sûreté
- Historique

Cartographie

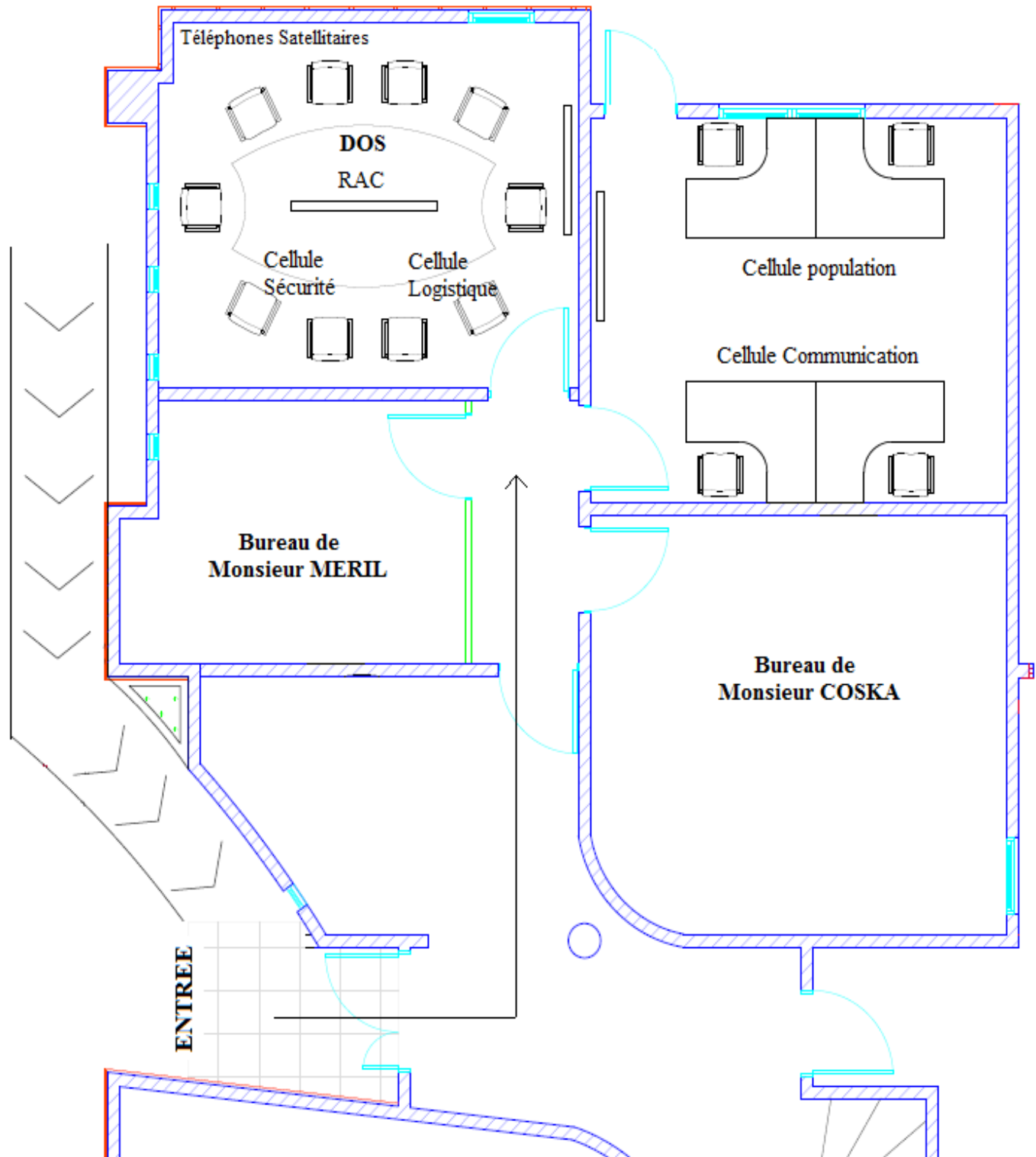
Legende :

-  Ecoles / Lycée
-  Réservoirs d'eau potable
-  Centre explosif PPRT
-  Stades / Terrains
-  Stations-service
-  Evacuation par hélicoptère



Plan d'aménagement PC

POSTE DE COMMANDEMENT COMMUNAL



Liste des pompiers volontaires

CENTRE DE SECOURS

☎ 0596 68 03 18 / 18

Responsable : LNT LACLEF

Médecin capitaine : Luc ALLARD SAINT-ALBIN

GRADE	Nom/ Prénom	GRADE	Nom/Prénom
ADC	BORDIN Joël	SAP	AZUR Mickaël
ADC	PERIA Patrick	SAP	BECHET Dany
ADC	VICTOR Jean-Michel	SAP	BOURMAUD Alexandre
ADJ	INCAMPS Didier	SAP	CAROLE Stéphanie
SCH	ALGER Armand	SAP	CASTER Louisiana
SCH	BIRON Jean-Luc	SAP	CINELU Cécile
SCH	BROCHARD Jérôme	SAP	CLAIRICIA Guillaume
SGT	FARRES Guy	SAP	EGOUI David
SGT	RUBAL David	SAP	FANCHONNA Sandrine
CAC	AMAZIAS Jean-Michel	SAP	FASCINON Philippe
CAC	CESAIRE Rolande	SAP	GANTEL Fabrice
CAC	CORALIE Olivier	SAP	GLOAGUEN Gaultier
CAC	MASSOUF Jules	SAP	JANNIN Jordan
CAC	NAUD José	SAP	MALANDA Valery
CAC	NARVAL Yann	SAP	MAMES Marielle
CAC	REGIS Olivier	SAP	MAURICE Thierry
CAC	VERRES Stévy	SAP	MELINARD Gaël
CAC	VOUNZI David	SAP	MOMPELAT Claude
CAP	BASINC Frédéric	SAP	MORNET Stéphane
CAP	BELLIER Denis	SAP	NOELIEN John
CAP	BERNADINE Didier	SAP	NOTEUIL Rodrigue
CAP	MONTJEAN Stéphane	SAP	PARDIN Yvan
SAP	ALGER Dylan	SAP	SELOI Steeve
SAP	AJAX Brice	SAP	SAINTE-CROIX Cédrique
SAP	AUSTER Xavier	SAP	SAINTE-ROSE Guillaume
SAP	AZUR Cyril		



Arrêtes de réquisition

ARRETE DE REQUISITION DE MATERIEL ET/OU DE NOURRITURE

ARRETE DE REQUISITION DU PERSONNEL

ARRETE DE REQUISITION DE MATERIEL ET/OU DE NOURRITURE

Le Maire de la Ville de Rivière-Salée,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2212-5,

Vu le Code de l'Environnement et notamment son article L.515-23,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment l'article L.126-1,

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 15 décembre 2004 ;

Vu l'arrêté préfectoral 11-04033 du 24 novembre 2011 portant approbation du Plan de Prévention des Risques Technologiques autour de l'établissement GIE Croix-Rivail implanté sur la Commune de Rivière-Salée au lieudit LAPALUN.

ARRETE

Article 1^{er} : Le Plan de Prévention des Risques Technologiques est annexé au Plan Local d'Urbanisme approuvé le 15 décembre 2004.

Article 2 : Le présent arrêté sera inscrit au Registre des Actes Administratifs de la Commune. Il fera l'objet d'un affichage, dans les formes légales, en Mairie.

Article 3 : Copies de cet arrêté seront transmises à :

- Monsieur le Sous-Préfet du Marin
- Monsieur le Directeur de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours dans le délai de deux mois auprès du Tribunal Administratif.

Fait à Rivière-Salée, le
Le Maire,

André LESUEUR

Acte

Transmis à la Sous-préfecture
du Marin le

Publié le.....

Le Maire,

ARRETE DE REQUISITION DU PERSONNEL

Le Maire

Vu l'article L. 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- Considérant la confirmation du passage du cyclone.....Le... / / 20.....,
- Considérant les inondations survenues le..... à,
- Considérant l'événement : survenu le ... / ... / 20... concernant.....
- Considérant qu'il est nécessaire de doter la Commune des moyens nécessaires pour répondre à ses obligations.

Vu l'urgence

ARRETE

Article I

Il est prescrit à

.....
.....
.....
.....
.....
.....

de se présenter à la mairie, le.../.../.....à partir de ...h.... pour effectuer les missions qui lui seront confiées.

Fait à Rivière-Salée, le
Le maire

André LESUEUR



Messages d'alerte

Les messages doivent être concis et objectifs afin de ne pas rajouter à la panique.

MESSAGE « SEISME » pour les secteurs non exposés à un tsunami

1 Dès la mise en place de la cellule de crise

Suite au séisme d'une magnitude..... et d'une profondeur de..... localisé au de la Martinique àH.....

La cellule de crise a été mise en place à Un numéro d'appel d'urgence est à votre disposition.

Les services municipaux, les services de secours et les équipes médicales mettent tout en œuvre pour évaluer la situation et vous prêter assistance et secours.

En attendant le passage de nos équipes, nous vous demandons d'assister vos proches et voisins puis, de signaler toute intervention urgente aux équipes qui sillonneront le quartier.

Le phénomène n'est pas terminé, des répliques peuvent se produire. Vous êtes donc appelés à la plus grande prudence.

Dès que nous aurons évalué la situation, nous procéderons à l'ouverture de sites d'hébergement. Si vous devez être hébergé, faites-vous connaître aux équipes.

Si vous disposez d'une tente d'un chapiteau ou d'une bâche, vous pouvez rester à proximité de votre maison à une distance minimale de 2 fois la hauteur de votre habitation, des autres constructions, des arbres, des poteaux,...

2 Ouverture des centres d'hébergement après le passage des secours et la demande des administrés

Nous vous informons qu'un centre d'hébergement est prêt à vous accueillir à

Nous vous invitons à vous y rendre dès que possible.

Pour toute demande d'information sur la situation de vos proches, adressez-vous à l'accueil du centre d'hébergement

3 Distribution de vivres (familles non hébergées) après une longue période

Nous vous informons que la distribution de vivres aura lieu tous les jours à à ...heures.



MESSAGE « INONDATION »

Message inondation à diffuser au passage en vigilance orange (inondation probable).

Petit-Bourg : Rue de la Liberté, Rue Laguillaud

Grand-Bourg : Cité Tranquille, Lot. Les Mimosas

Compte tenu des fortes précipitations annoncées, il y a un risque d'inondation

Vous êtes invités à :

- vous mettre à l'abri (gagnez l'étage s'il y en a un)
- surveiller régulièrement sous-sol et rez-de-chaussée afin de détecter rapidement les éventuelles infiltrations d'eau,
- mettre à l'abri les objets pouvant présenter un danger (appareils électriques, voiture, produits toxiques...).

Si vous devez laisser votre logement,

Fermez les réseaux d'eau et d'électricité, le gaz

Attachez les objets encombrants susceptibles de flotter

Monter et/ou mettre à l'abri les objets à protéger ou présentant un danger

Pensez à emporter des vêtements de rechange, un nécessaire de toilette, vos médicaments usuels, vos papiers personnels, de l'argent.

Fermez votre porte à clé et informez la Mairie de votre départ.

Contact mairie 05 96 68 01 90
Contact pompiers 05 96 68 03 18

MESSAGE « ACCIDENT »

Nous vous informons qu'un accident de

Nature :

(Poids lourd, canalisation, rupture du barrage, suppression du centre explosif, ...)

Lieu :

Heure :

A créé

Nature

(Feu, explosion, fuite, déversement, écoulement,...)

Suite à cet évènement, la cellule de crise a été mise en place.

Toutes les habitations (du secteuret du ou des quartiers) sont concernées.

Nous vous demandons expressément de prendre les dispositions suivantes :

- **Restez à l'écoute des informations pour savoir s'il faut évacuer ou se confiner.**
- **Mettez-vous à l'abri avec une réserve d'eau et bouchez toutes les issues contre les inhalations de matières toxiques ou fumée.**
- **Conformez-vous aux consignes données par les services de secours lors de l'alerte.**
- **Ne fumez pas et coupez les arrivées de gaz et l'électricité.**

IL NE FAUT SURTOUT PAS

- **Chercher à rejoindre ses proches**, notamment ses enfants qui seront pris en charge par l'école.
- **Fumer ou manipuler des objets** susceptibles de générer des flammes ou des étincelles.
- **Encombrer les lignes téléphoniques** (téléphones portables, Internet, Minitel...) Elles doivent rester disponibles pour les secours.

Une fois le danger écarté :

Aérez le local de confinement et estimez les dommages.

En cas de picotements ou d'odeur forte, respirez à travers un mouchoir mouillé et faites-vous examiner par un médecin.



La Mairie vous informe

BULLETIN D'ALERTE CYCLONIQUE

« **ORANGE** » Préparez-vous

Un Phénomène de type Ouragan de classe ... : « » est situé à environKm àde la Martinique. Il a été dénommé : « »

Notre île devrait être touchée à partir du/de La plus grande vigilance est recommandée.

Restez à l'écoute des bulletins météo.

Faites des provisions de piles pour les postes radio et les lampes.

Vérifiez le bon fonctionnement de l'éclairage de secours.

Enlevez aux abords des maisons, tous les objets pouvant devenir des projectiles

Attention aux denrées stockées dans le congélateur

Amarrez ce qui ne peut être rentré.

Rentrez les animaux (volailles, moutons...)

Mettez hors d'eau tout ce qui peut être endommagé en cas d'inondation.

Souciez-vous des denrées stockées dans le congélateur

Préparez-vous à évacuer, si nécessaire, les zones exposées aux inondations : bords de mers, rivières, ...

Informez-vous des centres d'hébergements les plus proches.

Vous pouvez contacter la Mairie au 0596 68 01 90 pour toute information.



COMMUNIQUE « ACTIVITE VOLCANIQUE »

Le Préfet a déclenché le plan de secours spécialisé éruption volcanique.

La commune de RIVIERE SALEE devient commune d'accueil. Elle doit se préparer à accueillir la population située en zone à risque :

- Les personnes désirant héberger une famille sont priées d'en informer la commune, en téléphonant au numéro suivant : « »
- Il est demandé à chacun dans l'intérêt général et le bon déroulement des opérations d'évacuation, de rester calme et d'observer avec la plus grande discipline les consignes données par la préfecture.

Information :

- Ecoutez les informations et les bulletins périodiques ou spéciaux d'évolution sur la situation de l'éruption, sur les secteurs menacés.
- Conformez-vous strictement aux consignes données par la Préfecture.
- Poursuivez vos occupations quotidiennes jusqu'à nouvel ordre

Préparation :

- Gardez votre sang-froid
- Si l'air est trop chargé en gaz ou en cendre, protégez-vous en respirant à travers un linge humide si possible.
- Mettez-vous à l'abri des pluies toxiques dues à l'émanation des gaz.

En cas d'évacuation de la population concernée par le phénomène vers les communes d'accueil :

- évités les déplacements en véhicule, laissez la place aux véhicules d'urgence
- Ne téléphonez qu'en cas d'absolue nécessité et soyez bref.
- L'évacuation des populations concernées est assurée par la Préfecture.

Réception des appels

L'objectif est de répercuter les appels, de renseigner et guider la population.

Pour une gestion efficace, les appels doivent être filtrés :



Appels ordinaires (AO)	Appel concernant la crise	
<p>Gestion classique</p> <p>Transmettre au service concerné de la commune. Ne nécessitant pas ou immédiatement l'intervention de la commune.</p>	Appels d'informations (AI)	Appels d'aide/ Personnes en danger (AA)
	<p>Evaluer la pertinence de l'appels faire remonter l'information au RAC. Seules les informations fournies par le maire sont diffusables (<u>ne donner que des faits</u>).</p>	<p>Priorité absolue. Evaluer la pertinence du danger. Le nombre de personnes et le lieu exact. Faire remonter l'information le plus rapidement.</p>

Les informations relatives aux personnes décédées ne peuvent être communiquées que par les autorités judiciaires : **Gendarmerie**.

En fonction de l'ampleur du phénomène la cellule de crise doit être mise en place :

Type d'évènement :Lieu de la CCM

Numéro



Règlement intérieur des centres d'hébergement

Centre d'hébergement :

Le règlement intérieur régit l'organisation et le fonctionnement du centre d'hébergement. Nous vous demandons d'en prendre connaissance :

Article 1 : L'accueil et l'installation sont assurés au fur et à mesure de l'arrivée des familles. Chaque famille doit être recensée sur le registre des arrivées.

Article 2 : Les familles peuvent s'adresser à l'accueil pour toute demande d'information ou pour toute autre demande.

Article 3 : La cellule d'écoute fonctionnera de à Les

Article 4 : Les installations sanitaires se trouvent, la priorité devra être laissée aux familles avec des enfants en bas âge et les personnes âgées.

Article 5 : Les repas seront servis ou livrés à
Le personnel indiquera aux résidents le fonctionnement et lieu du service (ordre de passage pour éviter les bousculades et les mécontentements) en fonction du nombre de résidents.

Article 6 : Les familles doivent veiller à éviter tous bruits et discussions qui pourraient gêner leurs voisins. Le silence devra être total entre 22 h et 6 h.

Article 7 : Les affaires personnelles sont sous la responsabilité de leur propriétaire.

Article 8 : Aucun objet tranchant ou arme n'est autorisé dans le centre.

Article 9 : Toutes les sorties devront être signalées à la cellule d'accueil.

Signaux sol-air

EQUIPE DE SAUVETAGE

N	MESSAGE	SIGNAL
1	Opérations terminées	LLL
2	Avons retrouvé tous les occupants	<u>LL</u>
3	N'avons retrouvé qu'une partie des occupants	++
4	Impossible de continuer	xx
5	Sommes divisés en deux groupes. Nous nous dirigeons dans la direction indiquée	↗ ↓
6	Avons appris que l'aéronef est dans cette direction	→→
7	N'avons rien trouvé. Poursuivons les recherches.	NN

SURVIVANTS

N	MESSAGE	SIGNAL
1	Demandons assistance	V
2	Demandons assistance médicale	X
3	Non ou réponse négative	N
4	Oui ou réponse affirmative	Y
5	Nous nous dirigeons dans cette direction	[↑]



Fiche de Présence

au poste de commandement communal

.....

DOS :

	Nom	Prénom	signature
RAC			
Secrétariat/ Communication			
Sécurité			
Logistique et travaux			
Population			
Régie			
COS			

Date :

Type d'évènement :



Plan Communal de Sauvegarde



Rapport journalier

Cellule date : .../.../.....

Cette fiche est à transmettre à la cellule communication chaque jour

EVENEMENTS DU

SUITE A DONNER/ OBSERVATIONS

HEURE	Nom / Prénom	Adresse / Lieu exact / Téléphone	Composition de la famille	Dégâts - Description - Constats - victimes	Intervention Date et cellule	Pieces justificatives	Observations Complémentaires

Plans Particuliers de Mise en Sûreté

Etablissement	Téléphone / fax	Classes	Effectif	Directeur / sup	PPMS fourni le	Rassemblement
Mixte A 0596 68 02 31	0696 80 55 07 0696 37 73 78	10	200	Mme BARON Rose Hélène	23/03/2018	Plateau sportif
Mixte B	0596 68 03 92 0596 68 03 92	12		Mme SAINTE ROSE FRANCHINE Dominique		
M. Trénelle				Mme MARIE ROSE Danielle		
M. Petit Bourg	0596 56 91 72 0696 80 0439			Mme THEEAS Sophie		
Petit Bourg	0696 80 0439	7		Mme LAHAILLE Marie Pierre		
Fonds Masson	0596 56 90 44	8		Mme MATARE Mireille		
Desmarinières	0596 68 03 63	8		Mme VOGLER Aurélie		
Thoraille				Mme ADENE Nadia		



Historique

Des bâtiments publics endommagés



La toiture de l'église de Grand-Bourg n'a pas résisté à Dean



L'école primaire de Desmarinières dont la toiture est fortement endommagée



La toiture de l'école primaire de Fonds Masson partiellement détériorée



L'atelier de stockage des services techniques municipaux n'a plus de toit



La maternelle de Trénelle a perdu une partie de sa toiture

Etat des lieux des entreprises de Rivière-Salée

(au 24 août 2007)

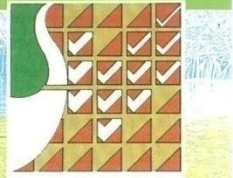
- 10 exploitations agricoles très gravement affectées : 70 à 100 % de détérioration
- 10 commerces gravement touchés : 50 à 80 % de détérioration



Zone de Laugier : cet amas de tôles cache deux entreprises sinistrées

BULLETIN MUNICIPAL

RIVIÈRE S'ALÉE



Ville de Rivière Salée
DEPARTEMENT DE LA MARTINIQUE

éditorial



Dans la nuit du 16 au 17 août 2007, la Martinique entière a communiqué dans la crainte et l'effroi. L'ouragan Dean a frappé très durement notre île et chaque jour qui passe révèle un peu plus l'ampleur des dégâts.

Ce supplément «spécial Dean» permettra à chacun de mieux cerner les conséquences du passage de ce phénomène cyclonique sur nos terres.

Je voudrais m'adresser aux sinistrés de notre commune : je suis à vos côtés. Le Conseil municipal et moi-même sommes disponibles et ouverts à vos besoins. Nous ferons tout ce qui dépend de nous pour que vous retrouviez très rapidement les meilleures conditions de vie possibles. Soyez donc forts face à cette épreuve : «Tchimbé red' !»

Je tiens à remercier tous les Saléens qui ont fait preuve d'une grande solidarité dans ces pénibles circonstances. Je salue le travail efficace des services de secours et des agents municipaux.

J'invite enfin la population saléenne à conserver l'esprit d'entraide et de soutien qui a régné au lendemain de l'ouragan Dean. Grâce à cette solidarité, notre ville parviendra à sortir plus rapidement de ce sinistre. Encourageons-nous mutuellement : l'union fait la force !

André Lesueur
Maire et Conseiller général de Rivière-Salée

ATTENTION aux mouvements de terrain !

Le Bureau des Recherches Géologiques et Minières (BRGM) nous appelle à la vigilance. Nos sols ont été saturés en eau en raison des fortes pluies de l'ouragan Dean et des précipitations qui l'ont suivi, quelques jours plus tard. Nos terres ont aussi subi une déstabilisation mécanique du fait des nombreux déracinements d'arbres.

Ces phénomènes peuvent provoquer des mouvements de terrain lents et insidieux. **La population est donc invitée à signaler au Service Urbanisme de la commune toute manifestation suspecte** telle une fissuration de terrain, de mur ou un décollement de terrasse.

Service Urbanisme : 05 96 68 79 38



Les Saléens ont fait preuve d'une grande solidarité après le cataclysme



L'entrée Nord de Rivière-Salée peu après le passage de Dean

Situation des familles saléennes

(au 24 août 2007)

- 7 blessés
- Entre 2 000 et 2 500 personnes sinistrées
- 500 maisons endommagées dont 37 entièrement détruites, 83 fortement détériorées et 380 partiellement affectées



Les vestiges d'une habitation



L'ouragan Dean a pulvérisé cette maison



Une charpente dénudée...



Trois maisons décimées



... sa toiture se trouve quelques mètres plus loin !



Une cuisine victime de Dean



Une maison éventrée



Un pylône électrique cassé sous la force des vents



Des maisons du centre-ville endommagées



Les agents des services techniques municipaux interviennent sur les maisons sinistrées



L'extérieur...



Une énième toiture envolée



... et l'intérieur d'une maison sinistrée



Les maisons en bois : cibles privilégiées de Dean

